

|  |  |
| --- | --- |
| Dossier d’Appel à Projets | Vendredi 15 Novembre 2024 |

**Fonds de soutien aux Organisations Féministes (FSOF)**

**DOSSIER d’Appel à projets**

**MULTI-PAYS**

« Féminisme et Adolescence : Renforcement des OSC féministes œuvrant pour l’autonomisation des adolescentes dans l’Océan Indien »

- CZZ3841 -

**2024**

L’Agence française de Développement (AFD) se propose de subventionner des organisations de la société civile (OSC) pour la mise en place d’un dispositif de financement, de renforcement et de structuration d’organisations féministes des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France – dans lesquels l’AFD a mandat pour intervenir. L’activité de ces OSC dans lesdits pays doit avoir pour objectif principal l’égalité de genre. La concentration des financements sur les organisations féministes de la société civile constitue le fil rouge de ce dispositif.

**L’AFD dispose à ce titre d’une enveloppe de 3,920 millions d’euros sur subvention**. L’appel à projets a vocation à sélectionner un consortium d’OSC françaises et/ou internationales et/ou nationales issues des pays partenaires qui géreront l’intégralité des financements (3,920 M€) à destination des organisations féministes des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité française dans lesquels intervient l’AFD. La durée du projet sera de 3 à 4 ans, avec la possibilité de financer des organisations féministes de la société civile sur des durées variables, en fonction des projets, au sein de ce cadrage global.

La sélection est effectuée sur la base d’une note projet (voir modèle – Section III) accompagnée d’un canevas financier, d’un cadre logique, d’un chronogramme, d’un tableau de la répartition financière au sein du consortium, d’un dossier administratif et des fiches de renseignements (Section IV à XI) **à remettre au plus tard le 11 février 2025 à 23H59**, heure de Paris, via le formulaire de dépôt en ligne sur la page dédiée à l’appel à projets du site internet de l’AFD.

Le consortium d’OSC sélectionné sera invité à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec les Responsables d’équipe projet de l’AFD, et soumettre une note projet finalisée après ces échanges. La proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec les Responsables d’équipe projet désignées à l’AFD et leur permettront de soumettre le projet aux instances d’approbation de l’octroi des financements de l’AFD.

|  |
| --- |
| **Les informations complètes sur l’appel à projets « Féminisme et adolescence » ainsi que le dossier d’appel à projets à télécharger sont disponibles sur la page dédiée du site internet de l’AFD :**  **Le dossier d’appel à projets est téléchargeable à compter du 19/11/2024** |

L’appel à projets est également relayé sur le site internet AFD, sur la page dédiée aux appels à projets (<https://www.afd.fr/fr/appels-projets>) et la page AFD du FSOF (<https://www.afd.fr/fr/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes-fsof>).

**Pour tout renseignement complémentaire, les demandeurs doivent adresser leurs questions au plus tard d’ici le 10/01/2025 à 8 heure de Paris,** **par formulaire de contact uniquement** **sur la page dédiée à l’appel à projets** **sur le site internet de l’AFD** (onglet « CONTACT »).  L’ensemble des réponses aux questions adressées sera publié sur l’onglet « FAQ » (Foire aux questions), au plus tard dans les 5 jours ouvrés suivants.

**Composition du présent appel à PROJETS**

[I. CADRE GENERAL DEFINI PAR L’AFD 5](#_Toc182556957)

[Article 1. Clauses et conditions générales 5](#_Toc182556958)

[Article 2. Mode opératoire 6](#_Toc182556959)

[Article 3. Présentation des projets 6](#_Toc182556960)

[Article 4. Audit, reporting, évaluation et capitalisation 7](#_Toc182556961)

[Article 5. Monnaie de contrat et monnaies de paiement 7](#_Toc182556962)

[Article 6. Connaissance des lieux et des conditions de l’appel à initiatives 7](#_Toc182556963)

[Article 7. Ouverture des propositions et commission de sélection 8](#_Toc182556964)

[Article 8. Eclaircissements apportés aux propositions 8](#_Toc182556965)

[Article 9. Détermination de la conformité des propositions 8](#_Toc182556966)

[Article 10. Evaluation et classement des propositions 8](#_Toc182556967)

[Article 11. Droit reconnu à l’AFD de rejeter toute proposition 12](#_Toc182556968)

[Article 12. Instruction des projets 12](#_Toc182556969)

[Article 13. Caractère confidentiel 12](#_Toc182556970)

[Article 14. Information sur le processus de sélection 12](#_Toc182556971)

[Article 15. Information sur l’octroi et signature de la convention de financement 12](#_Toc182556972)

[II. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS 13](#_Toc182556973)

[Sélection des propositions 13](#_Toc182556974)

[Elaboration et validation finale des propositions 13](#_Toc182556975)

[III. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET 14](#_Toc182556976)

[IV. CANEVAS FINANCIER (BUDGET DETAILLÉ) 17](#_Toc182556977)

[V. LA LETTRE DE SOUMISSION 18](#_Toc182556978)

[VI. LE CADRE LOGIQUE 19](#_Toc182556979)

[VII. LE CHRONOGRAMME DES ACTIVITES (SOUS EXCEL, MODELE LIBRE) 20](#_Toc182556980)

[VIII. LA FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE AU PORTEUR DU PROJET 21](#_Toc182556981)

[IX. LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES 25](#_Toc182556982)

[X. LE TABLEAU DES RETROCESSIONS 27](#_Toc182556983)

[XI. LE DOSSIER ADMINISTRATIF 28](#_Toc182556984)

[XII. TERMES DE REFERENCE 29](#_Toc182556985)

[1. Glossaire 29](#_Toc182556986)

[2. Contexte et enjeux 30](#_Toc182556987)

[A. L’AFD est une agence féministe mettant en œuvre les engagements français sur l’égalité entre les femmes et les hommes à l’international 30](#_Toc182556988)

[B. Le soutien aux organisations féministes de la société civile à travers le FSOF 31](#_Toc182556989)

[C. Etat des lieux sur le féminisme et l’adolescence 32](#_Toc182556990)

[D. Problématique spécifique et enjeux de cet appel à projets 35](#_Toc182556991)

[3. Cadrage général de l’appel à proposition 37](#_Toc182556992)

[A. Finalités/objectifs 37](#_Toc182556993)

[B. Approche et champ de cet appel à projets 37](#_Toc182556994)

[Logique et principes d’intervention 37](#_Toc182556995)

[Périmètre géographique 40](#_Toc182556996)

[Périmètre d’intervention 43](#_Toc182556997)

[C. Structuration du projet 46](#_Toc182556998)

[D. Cadrage budgétaire 47](#_Toc182556999)

[E. Durée d’exécution 47](#_Toc182557000)

[4. Montage opérationnel 48](#_Toc182557001)

[A. Fonds intermédié par le consortium 48](#_Toc182557002)

[B. Missions attendues du consortium 48](#_Toc182557003)

[5. Aspects Administratifs et financiers 50](#_Toc182557004)

[A. Modalités de décaissement, reporting et d’audit 50](#_Toc182557005)

[B. Conformité, lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LAB-FT) 50](#_Toc182557006)

[C. Calendrier des activités 51](#_Toc182557007)

[D. Modalités de dialogue avec l’AFD 51](#_Toc182557008)

[6. Expertise à mobiliser 51](#_Toc182557009)

[7. Sélection – Validation des propositions 52](#_Toc182557010)

[8. Calendrier previsionnel et attendus de l’instruction 52](#_Toc182557011)

[XIII. Annexes 53](#_Toc182557012)

[Annexe 1 : Pays d'intervention de l'AFD 53](#_Toc182557013)

[Annexe 2 : Notice budget 53](#_Toc182557014)

[Annexe 3 : Template budget 53](#_Toc182557015)

[Annexe 4 : Modèle type de chronogramme 53](#_Toc182557016)

[ANNEXE 5 : Questionnaire conformité 53](#_Toc182557017)

1. CADRE GENERAL DEFINI PAR L’AFD

Article 1. Clauses et conditions générales

**1.1** L’appel à propositions *« Féminisme et Adolescence »* (« l’Appel ») vise à financer un fonds intermédié porté par **un consortium d’OSC françaises et/ou internationales et/ou nationales issues des pays partenaires** :

* Répondant à la définition précisée dans le [Cadre stratégique et de redevabilité du FSOF](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2022-01-04-10-36/fonds-soutien-organisations-feministes-fsof-cadre-strategique-redevabilite.pdf), à savoir : des « *organisations féministes de la société civile dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle, qui ont pour objectif d’agir en faveur de l’égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre, et particulièrement celles dont la mission principale est la défense et la promotion des droits effectifs et l’émancipation des femmes et des filles*. » ;
* Disposant d’une expertise confirmée sur le sujet des adolescentes, y compris les plus vulnérables, en éducation, santé et citoyenneté ;
* Disposant d’une expérience en animation de dispositifs transformationnels sur le genre, en matière d’approche par les droits, selon une approche inclusive tenant compte des facteurs d’inégalités multidimensionnelles ;
* Disposant d’expériences préalables de partenariat avec des organisations féministes de la société civile, de mise en réseau et de financement de leurs activités ;
* Disposant de capacités de déploiement de canaux de communication avec des OSC locales et communautaires dans divers contextes ;
* Disposant de compétences en matière de renforcement de capacités communautaires et d'organisations de la société civile, et d’identification de bonnes pratiques ;
* Disposant d’expérience préalable en recherche-action / capitalisation (production intellectuelle, partage de connaissances sud-sud) /en plaidoyer, influence et action politique;
* Disposant de connaissances fines des écosystèmes des pays d’intervention proposés ;
* Disposant de capacités avérées de gestion administrative et financière sur des zones géographiques multiples et variées ;
* Disposant de capacités opérationnelles / gestion de projets pluri-acteurs, y compris sur des terrains d’intervention éloignés.

Le comité de sélection accordera une attention particulière à la place et au rôle des OSC féministes locales et régionales au sein du consortium, qui constitueront un critère d’évaluation.

Les membres du consortium devront proposer un mode opératoire qui permettra à la France d’honorer ses engagements internationaux en matière de localisation de l’aide, et le démontrer dans leurs propositions de projet et de budget.

Toute contractualisation entre le consortium et des structures de mise en œuvre dans les pays bénéficiaires hors consortium sera considérée comme un recours à de la prestation et sera soumise aux [Directives pour la passation des marchés de l’AFD dans les Etats étrangers](https://www.afd.fr/fr/ressources/directives-pour-la-passation-des-marches-finances-par-l-afd-dans-les-etats-etrangers). Dans un souci d’efficacité du pilotage du projet, les soumissionnaires sont néanmoins invités à ne pas multiplier le recours à des prestations de mise en œuvre. Les mécanismes de collaboration devront être clairement détaillés dans les propositions de projet et les procédures de passations de marchés appliquées seront transmises à l’AFD au cours de l’instruction.

**1.2** L’objectif de la subvention est de financer des organisations féministes de la société civile engagées des pays partenaires (appelées ci-après « OSC récipiendaires des fonds » ou « OSC féministes locales ») de la politique de développement et de solidarité internationale de la France et leurs actions en faveur de l’autonomisation des adolescentes.

**1.3** Cet Appel a pour vocation le financement, à hauteur de 3,920 millions d’euros sur subvention, d’un projet opérationnel de type fonds intermédié du FSOF (cf. TDR en section XII).

**1.4** Le projet doit être réalisé dans les 3 pays ciblés par l’appel.

**Le consortium devra démontrer *a minima* une présence à Madagascar et aux Comores, pays appartenant à la catégorie «  pays les moins avancés » (PMA)[[1]](#footnote-1).** Le projet se fera en lien étroit avec les DOM de La Réunion et de Mayotte. Les OSC basées dans les DOM ne peuvent en aucun cas être récipiendaires des fonds mais peuvent être mobilisées en vue du renforcement de capacités/réseautage des OSC.

Il est attendu du consortium qu’il démontre la cohérence régionale de sa proposition. Ceci constituera un critère d’évaluation.

Le consortium fournira une proposition détaillant le mécanisme de sélection et de financement des récipiendaires des fonds dans chaque pays, mais également l’approche partenariale envisagée et les rôles et responsabilités de chacun des membres du consortium.

Il est attendu dans le cadre de la proposition que le consortium identifie un mécanisme de coordination (i) entre les pays ciblés et (ii) les acteurs régionaux des pays ciblés et des DOM ; une dynamique d’échanges de pratiques entre les pays et les différents acteurs de la région sera promue. L’OSC cheffe de file du consortium devra notamment prévoir des moyens pour se rendre, durant le projet, au moins une fois dans chacun des pays du projet.

Article 2. Mode opératoire

**2.1** Dans le cadre de l’Appel, l’AFD se propose de contribuer au financement de dépenses nécessaires à la réalisation d’un projet conçu et défini par une structure pour une durée maximale de 3 à 4 ans.

**2.2** Il n’est pas demandé de cofinancement dans le cadre de cet appel à propositions.

**2.3** Le consortium est encouragé, dans la mesure du possible, à élaborer sa proposition en concertation avec les acteurs nationaux et régionaux de la zone concernée par l’Appel.

**2.4** L’Appel ne peut pas (i) financer les dépenses non directement liées au projet, (ii) financer, pour une même structure, des prestations déjà prévues dans d’autres projets financés par l’AFD, (iii) financer des prestations déjà prévues sur d’autres financements que ceux de l’AFD.

**2.5** Les frais administratifs et de structure **ne pourront excéder 12% du montant du projet**, incluant les frais de personnel au siège. Le montant restant du financement servira à financer les ressources humaines spécifiques au projet, le fonctionnement opérationnel du consortium, les études, les activités de renforcement de capacités, d’échange de pratiques ainsi que le financement direct, **à hauteur de minimum 50 à 60 % des structures et des projets des OSC** **récipiendaires des fonds** (cf. modèle de budget et notice explicative du budget figurant en annexe).

Article 3. Présentation des projets

**3.1** La sélection est effectuée sur la base d’une note projet (cf. modèle en section III) accompagnée d’un canevas financier (cf. section IV), d’un dossier administratif et des fiches de renseignements (section V) **à remettre au plus tard le 11 février 2025 à 23H59**, heure de Paris.

**3.2** Pour la proposition retenue, le consortium sera ensuite invité à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec les Responsables Equipe projet de l’AFD, et soumettra une note projet finale, validée par l’ensemble des parties. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec les Responsables Equipe projet désigné.es à l’AFD. Sur cette base, les Responsable équipe projet soumettront le projet aux instances de validation des concours de l’AFD.

Article 4. Audit, reporting, évaluation et capitalisation

**4.1** Les soumissionnaires doivent inclure, dans leur proposition, la réalisation d’audits externes. Le consortium sélectionné contractualise avec un cabinet d’audit, dont les modalités de sélection et la sélection finale seront soumis à la non-objection de l’AFD ; le cabinet effectuera les vérifications nécessaires concernant la bonne utilisation des fonds du projet y compris ceux mis en œuvre par les OSC récipiendaires des fonds. Le contrat d’audit est financé dans le cadre du projet. Il est recommandé qu’entre 1 et 2% du budget soit dédié à l’audit.

**4.2** Les soumissionnaires doivent, en outre, inclure dans leur proposition un schéma de réalisation de diligences sur les OSC locales qui seront financées afin de s’assurer que les financements de l’AFD ne seront pas utilisés à des fins de blanchiment d’argent ou d’activités terroristes (diligences LCB-FT). Ces diligences pourront être internalisées par le consortium, si le dispositif mis en place par le consortium est jugé satisfaisant par l’AFD, ou externalisées.

**4.3** Une évaluation finale devra être réalisée et financée dans le cadre du projet. L’AFD se réserve le droit de conduire une évaluation externe à tout moment du projet sur ses fonds propres.

**4.4** L’AFD encourage l’élaboration d’un programme de capitalisation et d’un programme de communication afin de contribuer d’une part à la diffusion de bonnes pratiques, d’autre part à la bonne communication autour du projet, à travers par exemple des bulletins d’information semestriels. Les soumissionnaires sont invités à tenir compte du caractère très attendu et suivi à haut niveau du projet et de ses réalisations, qui pourra se traduire par une demande particulière de communication, dont les moyens nécessaires doivent être intégrés à l’offre. Le dispositif de communication tiendra compte des enjeux sécuritaires et veillera à ne pas mettre en danger les partenaires et les bénéficiaires du projet.

Article 5. Monnaie de contrat et monnaies de paiement

**5.1** Les structures établiront obligatoirement leur proposition en euros qui est la monnaie de la convention de financement. Le budget devra être établi TTC globales et forfaitaires, ferme et non révisable.

Article 6. Connaissance des lieux et des conditions de l’appel à initiatives

**6.1** Par le fait même de déposer leurs propositions, les structures sont réputées :

* Avoir pris connaissance des conditions de l’appel à propositions décrites dans les présentes et les accepter ;
* Avoir les capacités de conduire un programme dont les spécificités et problématiques sont décrites dans l’Appel ;
* Avoir une parfaite connaissance de la nature et de l’envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent ;
* Avoir pris connaissance des conditions générales et de l’ensemble des documents à remplir et pièces administratives à fournir.

Article 7. Ouverture des propositions et commission de sélection

**7.1** L’ouverture des plis sera effectuée au siège de l’AFD à Paris par une commission composée de la Responsable Equipe Projet Education (EDU) et de la Responsable Equipe Projet Santé et Protection sociale (SAN) ainsi que par des personnes qualifiées internes.

**7.2** La sélection des offres se fera par une commission de sélection, qui sera composée des Responsables Equipe Projet, d’un∙e représentant∙e de la division en charge des partenariats avec les Organisations de la Société Civiles (MPN/OSC), d’un∙e représentant∙e de la division Lien Social (CLS) et d’un.e représentant.e du ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères (MEAE/DGM/DAG/DFEM).

La grille de notation et les offres retenues suite à l’ouverture des plis seront envoyées préalablement à l’ensemble des membres de la commission.

**7.3** Un compte-rendu de sélection sera établi par la commission. Il intégrera, pour chaque projet analysé, des éléments d’appréciation justifiant la sélection ou non du projet et pouvant être communiqués aux structures.

Article 8. Eclaircissements apportés aux propositions

**8.1** Afin de faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des propositions, la commission de sélection peut demander aux structures des éclaircissements relatifs à leur proposition.

Article 9. Détermination de la conformité des propositions

**9.1** L’organisation cheffe de file du consortium devra démontrer sa capacité à mettre en œuvre des projets d’envergure; le projet soumis ne devra pas représenter plus de 70% des ressources annuelles sur les 3 derniers exercices certifiés de l’organisation cheffe de file du consortium. L’organisation cheffe de file du consortium devra donc présenter un budget moyen annuel égal ou supérieur à 1.8 MEUR pour un projet d’une durée de 3 ans et 1.4 MEUR pour un projet d’une durée de 4 ans. Ce seuil ne s'applique pas aux membres du consortium.

**9.2** La Commission peut éliminer les propositions émanant de structures n’ayant manifestement pas la capacité humaine et financière à mettre en œuvre un projet dans les pays concernés.

Article 10. Evaluation et classement des propositions

**10.1** La commission de sélection des propositions effectuera l’évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues.

**10.2** La conformité des propositions sera jugée sur la base de la complétude du dossier (pièces administratives et techniques demandées) et de critères jugés éliminatoires (respect du périmètre géographique, part du budget consacré à des subventions directes aux organisations et mouvements féministes (au moins 50 à 60%), part du budget alloué aux frais de support et de fonctionnement au regard du budget total du projet (max 12%).

**10.3** La notation des propositions lors de l’étape de sélection sera établie sur 100 points selon le barème suivant **:**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d'évaluation des propositions** | **Points sur 100** |
| **Diagnostic initial** | **5** |
| Connaissance, dans la région/les pays couverts par le ciblage géographique proposé pour le projet :  \* des besoins, dynamiques et enjeux autours de dispositifs transformationnels, en matière de féminisme et d’adolescence  \* selon une approche inclusive tenant compte des facteurs d’inégalités multidimensionnels ;  \* de l’écosystème des mouvements et organisations féministes, notamment celles œuvrant en éducation, santé et citoyenneté des jeunes et liens avec les DOM  Connaissance de l’environnement d’action des organisations (reconnaissance légale, politiques nationales, contraintes et difficultés, perception par les acteurs d’influence).  Compréhension des enjeux principaux en matière d’égalité de genre chez les adolescentes dans la région. |  |
| **Consortium / équipe projet** | **20** |
| Organisation du consortium (leadership, coordination, pilotage et gouvernance interne, complémentarité des acteurs du groupement, cohérence des interventions, antériorité du partenariat, clarté du partage des rôles, modalités de collaboration avec l’ensemble des parties prenantes, etc.)  Expertise et expériences probantes du consortium dans les différents domaines concernés par l’appel à projets:  \* expertise thématique relative aux enjeux d’éducation, de santé, de citoyenneté des adolescentes ;  \* expertises sur les stratégies fines d’inclusion des adolescentes vulnérables / des intersectionnalités ;  \* sur le renforcement de capacités des OSC notamment des OSC féministes et des associations de jeunes filles/ adolescentes, expertise sur les approches de communication communautaire et de changement social.  Complémentarité entre les expertises respectives des différentes organisations du consortium.  Composition prévisionnelle de l’équipe-projet dédiée : profils des experts, qualifications et compétences du personnel mobilisé sur le projet (cf. liste Article 1 : Clauses et Conditions générales et V. Termes de référence : Expertise à mobiliser)  Présentation des interventions de l’OSC cheffe de file et de ses partenaires dans les pays d'intervention, et de leur complémentarité avec le projet.  Implantation du consortium dans les pays ciblés, et capacités à se déployer dans d’autres localités / d’autres pays de la région ciblées par le projet – notamment les DOM.  Dynamique partenariale instaurée et expériences préalables avec les OSC féministes des pays ciblés, les autorités nationales et avec les différents acteurs du secteur. |  |
| **Bénéficiaires / partenaires** | **15** |
| Pertinence des OSC féministes nationales et régionales choisies ou pré-identifiées – y compris celles actives dans les DOM. Connaissance de la disparité des acteurs et du tissu associatif dans la région, en sélectionnant ceux qui feront levier sur la thématique.  Connexion et valorisation des réseaux d’acteurs régionaux actifs dans le féminisme et l’adolescence.  Implication des mouvements de jeunes ou associations d’adolescentes ciblées dans les pays d’intervention.  Implication des OSC locales et de jeunesse dans l’élaboration, le pilotage et la mise en œuvre du projet.  Rôle et place effective des adolescentes dans les OSC féministes partenaires, dans les instances de décision, dans la gouvernance du projet et du fond.  Implication des communautés locales dans le projet. |  |
| **Ciblage géographique** | **10** |
| Pertinence de la couverture thématique et géographique du projet au regard des besoins et des enjeux prioritaires identifiées dans les zones ciblées.  Pertinence de la couverture du projet au regard des actions des autres acteurs et autres initiatives existants dans les 3 pays (éviter les surcharges), au regard d’une approche régionale (pays de la zone prioritaires et DOM), et de la valeur ajoutée du consortium.  Compréhension des enjeux d’exposition sécuritaire (venant de l’entourage, de la communauté ou de tiers) des membres d’OSC travaillant sur ce sujet et dispositif adapté en fonction des contextes (politique/charte/code de conduite et méthodologie existants ou à développer au niveau du chef de file du consortium).  Ancrage local et capacité de mener un dialogue localement avec toutes les parties prenantes du projet. |  |
| **Logique d’intervention** | **25** |
| Description du cadre global de la théorie du changement afin de contribuer à un changement social pérenne, et éventuelles déclinaisons géographiques.  Présentation claire et pertinence des approches choisies, de la logique d’intervention et des objectifs.  Présentation détaillée des activités et justification de leur pertinence par rapport au diagnostic et aux besoins identifiés.  Planning général des activités sur les 3 ou 4 années du projet.  Présentation de la méthodologie qui sera appliquée pour évaluer et gérer les risques E&S associés aux projets qui seront financés, notamment en matière de risque sécuritaire pour les membres des OSC locales.  Pertinence de la proposition détaillant le mécanisme de sélection et de financement des OSC féministes locales des pays d’intervention.  Méthodologie du processus global d’accompagnement (phase d’évaluation approfondie, de mise en œuvre des différentes activités, d’évaluation…) avec détails sur les méthodologies d’accompagnement des OSC et mouvements des adolescentes locaux, les stratégies de pérennisation des OSC accompagnées et l’articulation avec les autorités nationales et acteurs internationaux |  |
| **Capitalisation / suivi évaluation/ plaidoyer** | **10** |
| Expérience et compétence en matière de capitalisation (production intellectuelle et organisation de séminaires pour le partage de connaissances).  Pertinence du dispositif d’échanges de pratiques entre les géographies d’intervention (et en lien avec les Outre-mer voisins), de capitalisation d’expérience, de recherche-action, de communication, de plaidoyer et d’influence-action politique.  Plaidoyer auprès des ministères de tutelle (éducation, santé, gouvernance / décentralisation, jeunesse), de la planification et du budget dans le dialogue de politique publique sur les adolescentes  Intégration d’un dispositif renforcé de suivi- évaluation, en lien avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. |  |
| **Budget / Moyens mis en œuvre** | **15** |
| Part du budget au bénéfice direct des organisations et mouvements féministes (au moins 50 à 60%) – critère éliminatoire.  Part du budget alloué aux frais de support et de fonctionnement au regard du budget total du projet (max 12%) – critère éliminatoire.  Pertinence du budget au regard des pays d’intervention et des activités prévues.    Pertinence du mécanisme s’assurant de la bonne exécution des financements alloués aux porteurs de projets.  Expérience des bailleurs de fonds pour de la gestion de projets d’envergure similaire. |  |

Il est demandé aux soumissionnaires de fournir un descriptif des responsabilités des membres de l’équipe qui portera le projet au sein du consortium dans le corps de leur offre, ainsi que la répartition des rôles entre les membres du consortium, et le détail du budget pour les activités de coordination. Les soumissionnaires garantissent les qualifications et compétences du personnel à mobiliser sur le projet tel que défini dans leur offre.

Article 11. Droit reconnu à l’AFD de rejeter toute proposition

1. L’AFD se réserve le droit de rejeter toute proposition, d’annuler la procédure d’appel à propositions aussi longtemps que l’AFD n’a pas attribué la ou les subventions, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l’égard des structures concernées et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l’appel à propositions aura été annulé ou leur proposition rejetée.

Article 12. Instruction des projets

1. Après la sélection du projet, les Responsables équipe projet l’instruisent dans le cadre d’un dialogue. Le consortium reste libre d’intégrer ou non les suggestions et l’AFD libre de ne pas poursuivre l’instruction de la proposition ; les éléments suivants pourront notamment constituer, parmi d’autres, une cause de non validation de la proposition finale :

* Refus de participer à un dialogue avec les Responsables d’équipe projet de l’AFD, visant à enrichir la proposition,
* Refus de présenter les arguments expliquant la non-intégration d’amendements suggérés par les Responsables d’équipe projet.

Article 13. Caractère confidentiel

1. Aucune information relative à l’examen, aux éclaircissements, à l’évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à l’attribution de la ou des subvention(s) ne pourra être divulguée aux structures soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d’examen et d’évaluation, après l’ouverture des plis et jusqu’à l’annonce de l’attribution de la subvention à la structure retenue.
2. Toute tentative effectuée par une structure soumissionnaire pour influencer la Commission au cours de la procédure d’examen, d’évaluation et de comparaison des propositions conduira au rejet de la proposition de cette structure.

Article 14. Information sur le processus de sélection

1. Chaque structure ayant été retenue par la commission de sélection en sera informée par mail, ce dernier fixant le calendrier d’instruction qui permettra de servir de support pour le dialogue.

Article 15. Information sur l’octroi et signature de la convention de financement

1. La Responsable d’équipe projet enverra à la structure porteuse bénéficiaire de la subvention un courrier l’informant de l’octroi du concours, puis le projet de convention de financement pour accord avant signature.
2. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

Le processus qui conduit à l’accord de financement est effectué en deux temps :

1. sélection sur la base d’une note-projet (section III) accompagnée d’un canevas financier (section IV), d’une lettre de soumission (section V), d’un cadre logique (section VI), d’un chronogramme (section VII), des fiches de renseignements du porteur et des structures du consortium le cas échéant (sections VIII et IX), du tableau des flux financiers au sein du consortium (le cas échéant, section X) et du dossier administratif (section XI) **à remettre au plus tard le 11 février 2025 à 23h59**, heure de Paris (date d’arrivée faisant foi) sur la page dédiée à l’appel à projets du site internet de l’AFD (onglet « DEPOSER UN PROJET »). Un email d’accusé de réception automatique sera transmis aux consortia pour lesquels la proposition a bien été reçue.

Si le consortium a transmis sa proposition à temps sans avoir reçu d’email d’accusé de réception, il lui incombe de prévenir l’AFD maximum 12h après l’heure de clôture de l’appel à propositions et de fournir la preuve que la proposition a bien été envoyée avant la date limite de clôture.

Si les fichiers déposés sur le site internet de l’AFD dépassent la taille de 9 Méga-Octet (Mo) – poids maximum par fichier, ils devront être partagés via une plateforme d’échanges de fichiers.

1. Poursuite du dialogue avec l’équipe projet de l’AFD, permettant d’enrichir la proposition et de proposer une note projet finale, qui servira de base aux Responsables équipe projet pour la soumission du concours aux instances de décisions de l’AFD.

Sélection des propositions

Sélection sur la base d’une note projet accompagnée d’un dossier administratif.

Pour déposer son projet, chaque structure porteuse remplira le formulaire de candidature en ligne en veillant à fournir tous les éléments demandés (onglet « DEPOSER UN PROJET » de la page dédiée à l’appel à projets du site internet de l’AFD).

Sa proposition conformément au modèle de note-projet signée électroniquement par une personne habilitée à demander des financements pour la structure ;

L’ensemble des documents opérationnels et administratifs demandés.

**Les propositions seront rédigées en langue française.**

Elaboration et validation finale des propositions

Dès réception de la notification de sélection de son projet et sur la base des échanges avec l’AFD, le consortium reverra les éléments de sa proposition qui méritent précisions ou ajustements afin d’aboutir à une proposition finale, contenue dans une note de projet finale revue, dont les éléments seront présentés aux instances de décision de l’AFD.

1. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET

**Date d’échéance pour la réception des notes de projet : 11 février 2025 à 23h59, heure de Paris (date d’arrivée faisant foi).**

**A remplir en format word, police Roboto Light 10, en respectant le format ci-dessous, et avec un maximum de 20 pages pour le corps du texte, hors annexes.**

***« Nom de l’appel à projets »***

***Appel à projets FSOF 2024-25 Féminisme et Adolescence***

1. Contexte
2. Présentation du contexte, des défis et des enjeux du projet
3. Localisation du projet et pertinence du projet dans la région et pays ciblés

*Expliquer le choix des zones d’intervention au regard (i) des besoins des organisations, des politiques publiques et niveau d’égalité dans les zones ciblées, (ii) des politiques/stratégies nationales dans le domaine concerné par l’Appel à projets, (iii) du contexte dans la région ciblée et les pays ciblés et du rôle qu’y jouent les OSC et autorités, (iv) des besoins des populations, (v) des interventions d’autres acteurs dans la région…*

1. Présentation des soumissionnaires
2. Présentation des soumissionnaires

*Présentation des membres du consortium (internationaux, régionaux, nationaux, locaux), des apports de chacun et de leurs expertises respectives, de la complémentarité et des modalités du partenariat, de pilotage et de gouvernance…*

*Identifier le Lead du consortium qui est maître d’ouvrage et le schéma institutionnel/organisationnel, et contractuel avec les autres membres du consortium le cas échéant.*

1. Expérience des structures dans les pays et la région ciblée
2. Partenariats avec des acteurs publics locaux (collectivités locales), nationaux ou des organisations régionales, et avec les OSC féministes/ mouvements de jeunesse.
3. Présentation des groupes cibles

*Présenter les OSC féministes, mouvements de jeunesse, bénéficiaires et autres partenaires du projet.*

1. Cadre général de la proposition
2. Théorie du changement
3. Approches retenues

*Prise en compte des approches intersectorielles, intersectionnelles, et transversales de l’AFD (Genre, Inclusion, Climat, Environnement…) et de la contribution du projet aux enjeux du développement durable :*

*L’AFD évalue la contribution des projets aux enjeux du développement durable, au travers d’une analyse qui porte entre autres sur « la réduction des inégalités de genre », « la résilience au changement climatique, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles », « la croissance soutenable et l’économie résiliente », « le bien-être social et la réduction des déséquilibres sociaux », « la pérennité du projet et le cadre de gouvernance ». Il s’agira dans cette partie de préciser en quoi le projet aura des effets sur les dimensions pertinentes évoquées ci-dessous (le projet ne doit pas nécessairement contribuer à l’ensemble des dimensions) et comment il ne créera pas d’effets négatifs à cet égard.*

1. Logique d’intervention et objectifs
2. Contenu du projet
3. Description des résultats attendus et des activités
4. Méthodologie d’intervention et du processus global d’accompagnement des OSC féministes locales
5. Pérennité du projet

*Pérennité technique (transfert de compétences localement, utilisation et gestion du matériel, etc.), Pérennité sociale et institutionnelle : stratégie en vue de l’autonomisation du (des) partenaire(s), Pérennité économique et financière : stratégie en vue de la viabilité économique et financière du (des) partenaire(s) du projet, Pérennité institutionnelle : stratégie de renforcement des capacités des acteurs publics, institutionnalisation de nouvelles normes en matière de prévention et protection contre les violences basées sur le genre et des liens avec les politiques publiques des pays.*

1. Budget
2. Principaux éléments du budget proposé

*Présenter un narratif du budget transmis au format Excel*

1. Mode opératoire financier

*Une description détaillée et exhaustive du mode opératoire financier entre l’OSC cheffe de file et les autres membres du consortium doit être exposée ici :*

* *Répartition financière entre les membres du consortium, schéma fiduciaire envisagé*
* *Comptes bancaires : indiquer sur quel compte de l’OSC lead seront versés les fonds*
* *Modalités de versement des fonds au niveau des autres membres du consortium et au niveau des OSC récipiendaires des fonds si elles sont déjà identifiées ou la méthodologie utilisée pour les identifier, lieu et nom des comptes bancaires)*

*Une description détaillée et exhaustive du mode opératoire financier entre les membres du consortium et les OSC féministes locales récipiendaires des fonds doit aussi être exposée.*

*Encadrement du risque fiduciaire : indiquer également les modalités de passation de marchés et les modalités de contrôle interne et externe (audit externe). Inclure un schéma de réalisation des diligences ( cf art. 4.2).*

1. Dispositifs de suivi, évaluation, capitalisation
2. Suivi-évaluation et indicateurs

*Cette partie doit également expliquer les modalités de reporting envisagées au niveau de l’AFD, au sein du consortium et avec les OSC récipiendaires des fonds.*

*Présenter brièvement le dispositif de suivi-évaluation du projet en précisant les acteurs impliqués et leur rôle dans la production, la transmission ou l’analyse des informations. Le dispositif doit comporter des indicateurs de moyens, de réalisations, de résultats et d’impact qui renseignent sur l’atteinte des objectifs du projet, tels que résumés dans le cadre logique.*

*Indiquer les capacités à conduire un dialogue avec les autorités locales, l’AFD Paris et les agences.*

1. Dispositif d’échanges de pratiques, de capitalisation, de recherche-action
2. Evaluation externe finale
3. Evaluation de risques
4. Risques probables et moyens prévus pour y faire face

*Exposer les risques à envisager qu’ils soient contextuels (cadre politique, économique, social, sécuritaire et environnemental, etc) ou opérationnels (techniques, financiers, partenariaux, etc) ainsi que les mesures envisagées pour y faire face. Une attention particulière sera portée sur la compréhension des enjeux d’exposition sécuritaire pour les membres des OSC locales et les dispositifs existants ou à défaut proposés par le consortium en fonction des contextes.*

1. Calendrier du projet

*Indiquer la durée, la date de démarrage, la date de fin et préciser les différentes phases.*

1. CANEVAS FINANCIER (BUDGET DETAILLÉ)

Compléter l’ensemble du tableur Excel joint à l’Appel à projets et le signer, en s’appuyant sur la notice informative sur le budget jointe au dossier.

A noter que le budget devra tenir compte de la répartition de l’enveloppe des frais de gestion au sein du consortium.

1. LA LETTRE DE SOUMISSION

**SOUMISSION d’une PROPOSITION de PROJET**

A

Monsieur le Directeur de l’Agence Française de Développement

Monsieur le Directeur,

Je (nous) soussigné(s) prénom(s), nom(s) …….., agissant en qualité de …..(fonction(s)) au nom et pour le compte de ....................(raison sociale et adresse du soumissionnaire ou des membres du groupement), après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans ce dossier d’appel à initiatives et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature de cet appel à initiatives,

Remet(on)s, revêtus de ma (notre) signature, la proposition de projet suivante assortie d’un budget joint,

Je soumets (nous soumettons) et m’engage (nous engageons conjointement et solidairement, la structure ...................faisant office de mandataire et de pilote du groupement) à réaliser le projet conformément à la proposition formulée dans notre projet et moyennant les coûts que j’ai établis moi-même (nous avons établis nous-mêmes), lesquels coûts font ressortir le montant du financement sollicité en Euros à :

MONTANT TOUTES TAXES ET DROITS (TTT) :.............................................(montant en chiffres et en lettres) Euros, aux conditions économiques du mois de la date limite autorisée pour la remise de ma (notre) proposition, soit .................................

Je reconnais (nous reconnaissons) que l’AFD n’est pas tenue de donner suite à l’une des propositions qu’elle recevra.

J’affirme, sous peine de résiliation de plein droit, que je ne tombe pas (et que la structure ou le groupement de structures pour laquelle (lesquelles) j’agis ne tombe(nt) pas) sous le coup d’interdictions légales soit en France, soit dans l’Etat (les Etats) où siège(nt) mon (nos) association(s), soit dans le pays d’intervention proposé.

Fait à ....................., le .........................

Signature

*Le signataire joindra l’acte lui déléguant les pouvoirs d’engager son association. Dans le cas d’un groupement momentané d’associations, joindre l’acte constitutif du groupement et désignant le pilote et mandataire.*

1. LE CADRE LOGIQUE

Exemple de modèle

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Logique d'intervention** | **Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible** | **Sources et moyens de vérification** |
| **Objectif global** | *Quels sont le ou les objectif(s) global(aux) d'ensemble auquel l'action va contribuer ?* | *Quel est l'indicateur-clef lié à ce ou ces objectif(s) global(aux) ?* | *Quelles sont les sources d'information pour cet indicateur ?* |
| **Objectif(s) spécifique(s)**  **(et sous-objectifs spécifiques)** | *Quels objectifs spécifiques l'action doit-elle atteindre comme contribution à ou aux objectif(s) global(aux) ?* | *Quels indicateurs montrent en détail, que les objectifs de l'action sont atteints ?* | *Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?* |
| **Résultats attendus** | *Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'atteinte de l’objectif spécifique. Quels sont les résultats attendus (Numérotez ces résultats) ?* | *Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?* | *Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?* |
| **Activités à développer** | *Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Groupez les activités par résultats)* | *Moyens : Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ?* | *Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ? (Détail dans le budget de l'action)* |

1. LE CHRONOGRAMME DES ACTIVITES (SOUS EXCEL, MODELE LIBRE)

Sous Excel, modèle libre (un modèle type proposé pour inspiration en annexe).

1. LA FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE AU PORTEUR DU PROJET

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet de la personne morale :** |  |
| **Acronyme :** |  |
| **Adresse postale :**  (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées) |  |
| **Lieu d'implantation du siège social** : (si différent de l'adresse postale) |  |
| **Téléphone :** |  |
| **Adresse électronique :** |  |
| **Site internet :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet social :** |  |
| **Zone(s) d’intervention :** |  |
| **Secteur(s) d’intervention :** |  |
| **Existence d’un document stratégique validé en AG[[2]](#footnote-2):** |  |
| **Principaux financements et partenariats noués entre la structure** **et l’AFD au cours des 3 dernières années.** (préciser l’objet, le montant du financement et le service de l’AFD concerné) [*le cas échéant*] |  |
| **Principaux financements et partenariats noués entre la structure** **et le Ministère des Affaires Etrangères français au cours des 3 dernières années.** (préciser l’objet, le montant du financement et le service du MAEDI concerné) [*le cas échéant*] |  |
| **Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :** |  |
| **Principales publications de la structure** **:** |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Personne(s) de contact pour ce projet** | **Nom** | **Téléphone** | **Adresse électronique** |
|  |  |  |  |
| **Nom et prénom du représentant légal :** |  | | |
| **Nom, prénom et qualité de la personne responsable du présent dossier de demande de cofinancement[[3]](#footnote-3) :** |  | | |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Date de création :** | |  | | | |
| **Statut Juridique :** | |  | | | |
| **Les références de la déclaration à la Préfecture ou autre organisme adapté au statut juridique de la structure :** | | | | | |
| N° |  | Date |  | Département |  |
| **La date de publication au Journal officiel ou autre registre adapté au statut juridique de la structure :** | |  | | | |
| **Le cas échéant, la date de reconnaissance d'utilité publique :** | |  | | | |
| **Le cas échéant, la date d'agrément par un ministère, lequel** **:** | |  | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom et prénom du représentant légal :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Nom et prénom du secrétaire général :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Nom et prénom du trésorier :** |  |
| **Nombre de membres composant le Conseil d’Administration ou un organe de gouvernance équivalent[[4]](#footnote-4) :** |  |
| **Compte-t-on parmi ses membres un agent de l’Agence Française de Développement ? :**  si oui, indiquez son nom et sa fonction |  |
| **Compte-t-on parmi ses dirigeants et les membres de son Conseil d’Administration ou de son organe de gouvernance équivalent, une personne politiquement exposée[[5]](#footnote-5) ? :**  si oui, indiquez son nom et sa fonction |  |
| **Date de l’Assemblée générale au cours de laquelle ont été élus le ou les membre(s) du CA ou de son organe de gouvernance équivalent et du bureau actuels, dans le cas d’une OSC :** |  |
| **Date d’échéance des mandats de ces membres :** |  |
| **Date prévisionnelle de la prochaine assemblée générale :** |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Effectifs au siège de la structure:** | Total (ETP[[6]](#footnote-6)) | Temps plein | Temps partiel |
| Salarié (s) |  |  |  |
| Bénévole(s) [le cas échéant] |  |  |  |
| Total |  |  |  |
| **Effectifs à l’étranger :** | Total (ETP) | Temps plein | Temps partiel |
| Salarié (s) expatrié(s) |  |  |  |
| Salarié (s) local(aux) |  |  |  |
| Volontaire(s) [le cas échéant] |  |  |  |
| Bénévole(s) [le cas échéant] |  |  |  |
| Total |  |  |  |

**Répartition des dépenses budgétaires de la structure sur les trois dernières années (pour les OSC cheffes de file uniquement)**

**Budget global de la structure (toutes activités confondues)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **BUDGET DE L'ORGANISME *Merci de bien vouloir compléter les 3 dernières années***  ***\*Si vous ne disposez pas du budget réalisé de l’année N-1, merci de bien vouloir indiquer le budget prévisionnel et de le préciser*** | **20..** | **20..** | **20..** |
| Total des produits (compte de résultats) - en € |  |  |  |
| Quel pourcentage de votre budget global est consacré à des activités de solidarité internationale en France et à l'Etranger (il peut s'agir d'une estimation) | % | % | % |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **RESULTAT NET (3 derniers exercices)** | **20..** | **20..** | **20..** |
| Excédentaire / Déficitaire (-) |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **BILAN ( 3 derniers exercices certifiés)** | **20..** | **20..** | **20..** |
| Fonds associatifs (fonds propres et autres fonds associatifs) |  |  |  |

**date ET SIGNATURE**

**Présentation des ressources financières globales de la structure sur les trois dernières années (pour les OSC cheffes de file uniquement)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année** | **Total des produits de l’OSC[[7]](#footnote-7)** | **Dont ressources publiques**[[8]](#footnote-8) | | **% du total des produits** | **Dont ressources privées[[9]](#footnote-9)** | | **% du total des produits** |
| **2020** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 5% du budget total de l’OSC[[10]](#footnote-10):  - préciser nom et montant |  |  |
| Dont autres ministères centraux : |  |  |
| **2021** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 5% du budget total de l’OSC8 :  - préciser nom et montant  - préciser nom et montant |  |  |
| Dont autres ministères centraux : |  |  |
| **2022** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 5% du budget total de l’OSC8 :  - préciser nom et montant |  |  |

1. LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES

***A remplir pour chaque partenaire impliqué dans le projet***

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet de la personne morale :** |  |
| **Acronyme :** |  |
| **Adresse postale :** |  |
| **Lieu d'implantation du siège social** : (si différent de l'adresse postale) |  |
| **Téléphone :** |  |
| **Adresse électronique :** |  |
| **Site internet :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Personne(s) de contact pour ce projet :** |  |
| **Nom et prénom du représentant légal :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Date de création :** |  |
| **Statut Juridique:**  (Joindre au dossier technique le certificat d’enregistrent ou l’équivalent, si la structure est informelle le préciser ici.) |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre de membres composant le Conseil d’Administration ou l’organe de gouvernance équivalent :** |  |
| **Liste des membres du CA ou l’organe de gouvernance équivalent  :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet social :** |  |
| **Principaux domaines d’intervention :** |  |
| **Ressources humaines de la structure :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Budget total annuel en euros:** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Principaux donateurs :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :** |  |
| **Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) :** liens institutionnels et contractuels |  |
| **Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :** |  |
| **Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :** |  |
| **Expérience d’actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l’action proposée :** |  |
| **Quelle est la valeur ajoutée du projet par rapport à vos activités classiques ?** |  |
| **Comment allez-vous vous approprier le projet ?** |  |

**date ET SIGNATURE**

1. LE TABLEAU DES RETROCESSIONS

**Indiquer la liste des partenaires du consortium et indiquer, pour chacun d’eux, le montant des fonds qu’ils géreront dans le cadre du projet.**

**Veiller à joindre, pour chacun d’eux, la fiche de renseignements partenaire (cf. annexe IX ci-dessus).**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom COMPLET de LA PERSONNE MORALE**  **(ET déroulER le sigle)** | **SIGLE**  **(uniquement SI UTILISe)** | **Montant prévu** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**date ET SIGNATURE**

1. LE DOSSIER ADMINISTRATIF

Liste des documents à transmettre par la structure soumissionnaire et, le cas échéant, pour chacun des membres du consortium appelé à recevoir directement des versements de la part de l’AFD :

* Copie des statuts signés ;
* Copie de la déclaration d’enregistrement en préfecture et/ou dans tout Registre pertinent (i.e Registre du Commerce et des Sociétés, publication au Journal Officiel etc.) ou équivalent selon règlementation du pays dans lequel la structure a son siège;
* Liste datée et les coordonnées des membres du Conseil d’Administration ou équivalent, du bureau dans le cas d’une OSC et des principaux dirigeant∙es dont le/la représentant∙e légal∙e, sur laquelle figure la date des dernières élections, le cas échéant ;
* Organigramme daté et signé par le/la représentant∙e légal∙e ;
* Rapports d’activités des trois dernières années ;
* Dernier compte-rendu d’Assemblée Générale ou au minimum l’ordre du jour de la dernière Assemblée Générale et les principales résolutions ;
* Bilans et Comptes d’exploitation des trois derniers exercices certifiés et audités (avec les annexes et notes explicatives), validés par l’AG, faisant ressortir l’origine (publique ou privée) des ressources financières dans le cas d’une OSC ;
* Budget prévisionnel pour l’exercice en cours, global et dans le(s) pays de mise en œuvre du projet faisant apparaitre la liste des financements publics envisagés en indiquant s’ils sont sollicités ou acquis, tel que validé en AG, et signé ;
* Liste des financeurs privés contribuant à plus de 5% du dernier budget de la structure validée en AG et/ou à plus de 5% du budget du projet présenté et composition de leur Conseil d’administration ;

Pièce d’identité du ou des bénéficiaires effectifs (Le Décret n°2018-284 du 18 avril 2018, définit le bénéficiaire effectif comme, la personne physique qui exerce in fine un pouvoir de contrôle sur la personne morale, par sa détention capitalistique ou ses droits de vote ou le représentant légal de la personne morale, en l’absence d’exercice in fine d’un pouvoir de contrôle par la détention capitalistique ou de droits de vote).

**Veillez aussi à remplir le questionnaire conformité – analyse dédiée au projet en annexe 5**

1. TERMES DE REFERENCE
2. Glossaire

**AFD** : L’Agence française de développement est le bailleur de fonds pour ce projet du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF).

**Chef.fe de file (niveau 1)** : Organisme à but non lucratif, organisation de la société civile (OSC) française et/ou internationale et/ou nationale issue de tous les pays du monde (y compris des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France), qui signe la convention avec l’AFD.

**Membres du consortium (niveau 2) :** Organismes à but non lucratif, organisations de la société civile (OSC) françaises et/ou internationales et/ou nationales issues de tous les pays du monde, (y compris des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France) structurés en consortiums qui répondent ensemble aux appels à projets et travaillent en partenariat avec des Entités Récipiendaires (niveau 3).

**Entités Récipiendaires (niveau 3) :** Egalement appelées « OSC féministes locales » » et « entreprises sociales et solidaires locales engagées – ESS » ; il s’agit des organisations féministes de la société civile et des entreprises sociales et solidaires engagées pour défense des droits des femmes, des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité française, qui seront financés par subvention dans le cadre du projet (composante 1) et bénéficieront notamment d’activités de renforcement de capacité et mise en réseau déployées par le consortiums (composante 2 et 3).

**Bénéficiaires individuels (Niveau 4) :** Les Bénéficiaires individuels dans la convention, à savoir les individus /personnes physiques soutenus et visés par les activités proposées sur le terrain, et notamment par les OSC féministes locales financées en tant qu’Entités Récipiendaires (niveau 3).

**Organisations de la société civile (OSC) féministes** : Selon le cadre stratégique du FSOF, celui-ci s’adresse aux organisations féministes de la société civile dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle, qui ont pour objectif d’agir en faveur de l’égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre, et particulièrement celles dont la mission principale est l’autonomisation des adolescentes.

**Partenaires de mise en œuvre** : Structures (prestataires, etc.), autres que les membres du consortium, auxquelles la mise en œuvre de certaines activités du projet pourrait être déléguée/externalisée par le consortium dans le respect des [Directives de passation de marché de l’AFD dans les Etats Etrangers](https://www.afd.fr/fr/ressources/directives-pour-la-passation-des-marches-finances-par-l-afd-dans-les-etats-etrangers).

1. Contexte et enjeux
2. L’AFD est une agence féministe mettant en œuvre les engagements français sur l’égalité entre les femmes et les hommes à l’international

L’égalité de genre est reconnue par la communauté internationale comme un socle fondamental dans le cadre des Objectifs de développement durable avec un ODD spécifique (ODD n°5), mais aussi avec la déclinaison de cibles sur le genre à tous les ODD.

Cet engagement est aujourd’hui au cœur de l’action extérieure de la France : déclarée grande cause des deux quinquennats du président de la République et réitérée lors du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018, l’égalité entre les femmes et les hommes *« sera un principe directeur et transversal de l’action extérieure de la France et des actions spécifiques seront entreprises pour le promouvoir »*, mais aussi du CICID de juillet 2023 qui signalait la « *promotion des droits des femmes et de l’égalité femmes-hommes* » comme un des 10 objectifs politiques prioritaires concrets.

En effet, depuis 2019, la France porte une diplomatie féministe. Ainsi, la [Stratégie internationale de la France pour l’égalité entre les femmes et les hommes](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/strategie-internationale-de-la-france-pour-l-egalite-entre-les-femmes-et-les/) sur la période 2018-2022, visait à augmenter et améliorer la prise en compte de la perspective de genre dans l’aide bilatérale française.

[La loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (2021)](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043898536) prévoit dans son Cadre de partenariat global que l’Etat s’engage à ce qu’en 2025, 75% des volumes annuels d’engagements de l’aide publique au développement bilatérale française aient l’égalité entre les femmes et les hommes pour objectif principal ou significatif (notés CAD 1 ou CAD 2)[[11]](#footnote-11). Dans cette optique, la nouvelle *Stratégie de la France pour une diplomatie féministe* est en cours d’élaboration et devrait être publiée cette année 2024. A noter également la nouvelle priorité du MEAE dans sa S*tratégie internationale de la France en matière d’éducation 2024-28* qui met l’accent sur l’éducation des adolescentes dans sa priorité n°3.

Sur cette base, **le groupe AFD s’affirme comme une agence féministe**, positionnement fort de sa stratégie 100% Lien Social. Elle souhaite soutenir les acteurs du terrain notamment de la société civile qui défendent au quotidien l’égalité entre les femmes et les hommes, dans la lignée de la [Stratégie Société civile et engagement citoyen](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/2023_dos_socie_te_civile-17-03-23_cle856ac4.pdf) portée par la France.

Afin de porter cette ambition, **la France a annoncé lors du G7 pour l’égalité femmes-hommes en février 2019 la création du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF)**, porté par le MEAE et l’AFD et lancé en 2020.

1. Le soutien aux organisations féministes de la société civile à travers le FSOF

Cet appel à projets s’inscrit dans le cadre du [**Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF**),](https://www.afd.fr/fr/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes) co-porté entre l’AFD et le MEAE, co-construit avec les organisations féministes de la société civile.

Le FSOF, initialement prévu sur trois ans (2020-2022), a mobilisé pendant cette première phase 136 millions d’euros en faveur de 1 000 organisations féministes de la société civile (OSC) dans 73 pays. En marge de l’Assemblée Générale des Nations unies en 2023, la France annonçait le renouvellement de cet engagement en prolongeant le FSOF de 5 années (2023-2027) à hauteur de 250 millions d'euros.

Le **FSOF s’adresse ainsi** **aux organisations féministes de la société civile dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle, qui ont pour objectif d’agir en faveur de l’égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre, et particulièrement celles dont la mission principale est la défense et la promotion des droits effectifs et l’émancipation des femmes et des filles.** Le fonds s’adresse à des organisations féministes de la société civile dans tous les continents, les enjeux d’égalité restant significatifs dans l’ensemble des pays.

Le Fonds propose ainsi trois canaux de financements :

* **Des projets et appels à projets de l’AFD** destinés aux organisations féministes de la société civile des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, notamment à travers des fonds intermédiés[[12]](#footnote-12) ;
* Le **dispositif Initiatives organisations de la société civile (OSC)** **de l’AFD** destiné aux organisations de la société civile française et à leurs partenaires féministes de la société civile des pays partenaires ;
* Les **financements du ministère de l’Europe et des Affaires Étrangères** pour les organisations féministes de la société civile des pays partenaires de la politique française de développement et de solidarité internationale, notamment à travers les Fonds Equipe France (FEF).

Cet appel à projets s’inscrit dans le **premier canal de financement.** Il vise à sélectionner le consortium d’OSC qui va concevoir, mettre en œuvre et gérer le dispositif de financement (fonds intermédié) et de renforcement de capacités à destination des organisations féministes – y compris les mouvements de jeunesse composés de et à destination des adolescentes - de la société civile des pays partenaires.

Les précédents appels à projets[[13]](#footnote-13) lancés depuis 2020 ont porté sur les violences basées sur le genre, les droits et santé sexuels et reproductifs, l’autonomisation économique, le genre et le climat, l’agenda Femmes, Paix et Sécurité, l’autonomie corporelle, l’éducation, ainsi que les normes sociales liées à l’éducation.

1. Etat des lieux sur le féminisme et l’adolescence

**Les adolescentes au cœur d’une transformation féministe**

L’adolescence est une période charnière en termes de changements physiologiques (vers la maturité sexuelle) de développement neurologique (évolution structurelle du cerveau). Entre 10 et 19 ans selon l’OMS, les jeunes filles acquièrent des compétences clefs, expérimentent de nouvelles formes d’interactions, de grands développements émotionnels, physiques, cognitifs, mais aussi sociaux : choix liés à la scolarité, à la vie sexuelle et affective, place dans la société, avec des conséquences immédiates et à long terme sur leur santé et leur bien-être[[14]](#footnote-14). Or, la multiplication des crises humanitaires, climatiques et sanitaires et la **montée des conservatismes** augmentent de manière significative les défis auxquels les jeunes et adolescentes sont confrontés.  A ce contexte international instable, s’ajoute la montée des mouvements anti-droits, particulièrement structurés et mobilisés contre l’égalité de genre, les droits et la santé sexuels et reproductifs, et les droits des personnes LGBTQIA+. Doublement impactées par ces deux facteurs, une majorité d’adolescent.es ne peuvent aujourd’hui exercer leurs droits, participer aux processus de prise de décision à tous les niveaux, et contribuer pleinement à devenir des agent.es de changement.

**La pauvreté, les mariages et grossesses précoces, l’insuffisance des services dédiés, ainsi que certaines normes sociales limitent leur plein potentiel**. Le manque d'autonomie pour prendre des décisions concernant leurs propres soins de santé génésique, le contrôle limité des ressources financières, la mobilité restreinte pour accéder aux services sont autant de facteurs qui peuvent empêcher les femmes et les adolescentes d'exercer leurs droits et de prendre des décisions concernant leur corps et leur avenir. En outre, tel que rappelé dans la Stratégie internationale de la France en matière de droits et de santé sexuelle et reproductive 2023-2027, « *les jeunesses, au regard du futur qu’elles auront à affronter, mais aussi simplement par leur expérience différente des autres générations, doivent être considérées et reconnues comme des actrices légitimes au sein des espaces de décision* ».

**Encore aujourd’hui, les filles et les adolescentes constituent la majorité des enfants qui n’entrent jamais à l’école ou qui l’arrêtent en cours de scolarité.** Des progrès sont cependant à noter ; selon l’UNESCO, dans le monde, 50 millions de filles de plus qu’en 2015 sont inscrites à l’école et l'écart entre filles et garçons s'est rétréci pour l'accès au niveau primaire. Mais les filles constituent encore la majorité des enfants hors de l’école, et quand elles y entrent, les disparités de genre en termes d’accès et d’achèvement s'aggravent au fil des parcours scolaires, surtout lors de la transition entre le primaire et le secondaire. Dans le monde, les filles représentent toujours la majorité des jeunes analphabètes, en particulier en Afrique Sub-saharienne, où un quart des jeunes filles ne maitrisent pas les compétences de base. A l’échelle globale, **une fille sur quatre** âgée de 15 à 19 ans n’est **ni employée, ni scolarisée ni en formation,** contre seulement un garçon sur dix du même âge [(UNICEF, 2020)](https://www.unicef.org/media/65586/file/A-new-era-for-girls-2020.pdf). De plus, même lorsque les filles sont scolarisées, elles sont confrontées à un taux élevé de violences dans et autour de l’école. Bien qu’encore assez mal mesurées, certains rapports font état de « l’ampleur inquiétante des agressions physiques, sexuelles et psychologiques » auxquelles font face les enfants dans et autour de l’école dans le monde ([UNESCO et ONU Femmes, 2017](https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2016/Global-guidance-on-addressing-school-related-gender-based-violence-fr.pdf)). On estime ainsi que 50% des enfants ont subi des violences à l’intérieur et autour des écoles. Les jeunes filles et les groupes marginalisés y sont particulièrement vulnérables, L’analyse des données disponibles[[15]](#footnote-15) montre ainsi qu’1 fille sur six avait rapporté des violences sexuelles au cours des 12 derniers mois en 2021 ([Evans, 2021](https://www.cgdev.org/sites/default/files/adolescent-girls-safety-in-and-out-of-school.pdf)). Prévenir et lutter contre ces violences basées sur le genre en milieu scolaire (VBGMS) contribuent à un cercle vertueux en faveur de l’éducation et de la scolarisation des filles.

Une analyse multidimensionnelle permet de souligner que les **inégalités fondées sur le genre, la richesse et les disparités géographiques se cumulent**, notamment en Afrique. Les filles des ménages les plus pauvres vivant dans les zones rurales ont seulement 30% de chances de terminer l'école primaire. Quand elles sont scolarisées, leurs résultats en mathématiques et matières scientifiques sont inférieurs à ceux des garçons (au primaire, source [PASEC](https://www.confemen.org/wp-content/uploads/2020/12/RapportPasec2019_Web.pdf)) et dans bon nombre de pays à revenu faible et intermédiaire, les femmes sont défavorisées à cause d’un déficit de compétences dans le domaine du numérique (enquête MICS UNICEF, [GEM REPORT](https://en.unesco.org/gem-report/2020genderreport)). L’insuffisance de l’offre et les faibles opportunités d’accès à la formation technique et professionnelle, en particulier dans certaines filières encore trop restreintes pour les filles, handicapent la transition vers l’emploi. Pour les adolescentes en particulier, la non-scolarisation a des effets immédiats, en termes de bien-être, de santé et d’exposition au mariage et grossesses précoces.

**Les relations sont étroites entre l'éducation, la réussite scolaire, le mariage des enfants et la procréation précoce, et les risques sur la santé et la fertilité qu'ils comportent pour les jeunes mères et leurs enfants** [[16]](#footnote-16)**.** Les raisons de cette situation sont connues, et multiples. La pauvreté des familles et les coûts de la scolarisation secondaire ou de l’accès à des formations n’expliquent pas tout. La relation avec la scolarité est double : les jeunes mères sont souvent non scolarisées, et un mariage ou une grossesse précoce tendent à favoriser la déscolarisation. A cela s’ajoutent les croyances familiales concernant l’inadéquation de l’éducation pour les filles, mais aussi l’absence d’environnements d’apprentissage sûrs ou motivants.

**Par ailleurs, le mariage des enfants, cumulé à l’absence de services adéquats en matière de santé sexuelle et reproductive, est la cause probable de près de deux tiers des grossesses précoces.** En effet, dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, 21 millions de jeunes filles âgées de 15 à 19 ans tombent enceintes chaque année, et qu’environ 50 % de ces grossesses étaient non désirées et donnaient lieu à quelque 12 millions de naissances (2019). Malheureusement, 70 000 adolescentes, par an, meurent des suites de complications de la grossesse et de l’accouchement. Des données publiées par le Guttmacher Institute soulignent que les adolescentes sont confrontées à de vastes besoins non satisfaits en matière de services de santé sexuelle et reproductive (par exemple, 41 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans qui souhaitent éviter une grossesse ont des besoins non satisfaits en matière de contraception, alors que le taux comparable chez les 15-49 ans est de 24 %). Enfin, elles sont particulièrement vulnérables à l’infection par le VIH/sida : en Afrique subsaharienne, les adolescentes et les jeunes femmes représentaient plus de 77 % des nouvelles infections chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2022 (UNAIDS, 2022)[[17]](#footnote-17).

**A l’échelle mondiale, les enfants et les adolescents sont ceux avec la plus faible couverture en termes de protection sociale**, en comparaison avec d’autres groupes d’âge. Or, il existe des preuves significatives que la protection sociale peut faire la différence face aux risques particuliers du cycle de vie auxquels sont confrontées les femmes et les filles, avec des régimes contributifs et non contributifs qui améliorent la participation des femmes au travail, la nutrition, l'épargne, l'investissement, l'utilisation des services de santé et de contraception, ainsi que la scolarisation et l'assiduité des filles (BIT, UNICEF 2023).

Par ailleurs, **les adolescentes particulièrement vulnérables (jeunes filles handicapées, LGBTQIA+, minorités ethniques) font également face à de nombreuses barrières**. En effet, ces adolescentes ont une forte propension à l’abandon scolaire[[18]](#footnote-18), conséquence du harcèlement dont elles peuvent faire l’objet, ce qui participe ensuite de leur exclusion sur le marché du travail et des problèmes de santé mentale dont elles peuvent souffrir. Elles connaissent des taux plus élevés de dépression, d'anxiété, de tendances suicidaires et de comportements à risque[[19]](#footnote-19).

**Toutes ces barrières réduisent d’autant la voix et l’action des femmes, des filles et des minorités au sein de la sphère privée, professionnelle et publique.** Fondamentalement, le manque d’éducation prive les femmes et les filles d’exercer leurs capabilités et de mobiliser leurs droits fondamentaux alors même que, souvent, dans **les analyses et données statistiques, les adolescentes sont peu visibles.** Leurs préoccupations et situations spécifiques sont peu documentées, et donc peu prises en compte.

**Enfin, les femmes et les filles sont souvent** [**les plus vulnérables au changement climatique**](https://plan-international.org/emergencies/5ways-climate-change-disrupting-girls-lives)**.** Mais, en autonomisant les filles ; en faisant progresser leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs, en encourageant leur leadership climatique et leur participation à la prise de décision en matière d’environnement et de climat, et en développant les compétences des filles pour des emplois « verts », elles exercent leurs droits et deviennent des agentes de changement pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique.

**Compte tenu du rôle particulièrement important que joue la tranche d’âge des adolescentes pour l’atteinte des ODD, l’AFD, en tant qu’agence féministe, a vocation à encourager la mise en œuvre d’approches dédiées à ce public.** Se mobiliser en faveur des adolescentes et des adolescents est un enjeu clé pour accélérer la réalisation de l’ODD 4 sur l’éducation mais également l’ODD 8 sur la formation et l’emploi, l’ODD 5 sur l’égalité de genre et l’ODD 3 sur la santé. En soutenant l’autonomisation des filles et en déconstruisant les stéréotypes fondés sur le genre, ellesdeviennent des agents de changement en faveur de l’égalité de genre. Ainsi, l’autonomisation des adolescentes est un enjeu à plusieurs titres : sur l’accès à l’éducation, à la formation professionnelle et à l’emploi; sur les droits et la santé sexuels et reproductifs ; sur le droit à une vie libre de violences ; et enfin sur la construction d’une citoyenneté active, en favorisant le leadership politique des adolescentes.

Dans ce contexte, les **OSC féministes sont des acteurs majeurs** pour appuyer l’accès à des services de santé sexuelle et reproductive adaptés, l’achèvement de l’éducation de base, l’alphabétisation, et l’accès à la formation professionnelle et à la citoyenneté active, et plaider pour améliorer les conditions de vie et d’émancipation des adolescentes**.**

Le développement d’approches intégrées promues par les OSC féministes vise à assurer leur **participation politique et citoyenne**. Il permet surtout de renforcer la participation des adolescentes dans des organisations féministes, des mouvements de jeunes citoyens, ou des associations (clubs scolaires, organisations de femmes en situation de handicap, mouvements environnementaux ciblant les jeunes, etc.) faisant progresser l’égalité de genre. Dans ce cadre, les OSC féministes, en tant qu’espace organisationnel qui rassemble des personnes mues par une même volonté de peser sur le changement social pour plus d’égalité, sont des actrices clés pour l’émancipation individuelle et collective des adolescentes. Les études en Afrique subsaharienne montrent que les jeunes exploitent des leviers de mobilisation sociale et possèdent une culture de la participation politique différentes des ainés, mais dont l’expression se confronte souvent à des normes de patriarcat et d’âge[[20]](#footnote-20). Il est donc essentiel d’accompagner les évolutions des pratiques militantes pour permettre une meilleure représentativité et inclusion des futures générations. L’enjeu est également d’assurer la pleine inclusion des garçons et des adolescents dans les programmes et actions féministes.

**Ainsi, favoriser la formulation d’actions liant les enjeux de féminisme et d’adolescence, c’est contribuer non seulement à la réduction des inégalités de genre mais participer à l’autonomisation des adolescentes et au plein exercice de leurs droits.**

1. Problématique spécifique et enjeux de cet appel à projets

Partie intégrante des enjeux de droits des femmes et de la protection des enfants, l’autonomisation des adolescentes est un sujet encore peu abordé et les investissements sont rares.Ainsi, l’enjeu de cet appel à projets et **d’accompagner l’autonomisation des adolescentes de 11 à 18 ans dans leur éducation, leur santé et leur citoyenneté.**

Cet appel vise à soutenir l’autonomisation des adolescentes afin d’améliorer leurs conditions de vie, et notamment leur accès à l’éducation et/ou la formation professionnelle, la promotion de leurs droits et santé sexuels et reproductifs, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et la promotion de leur leadership et de leur citoyenneté active. **Il s’agit dans cet appel à projets de financer l’action des mouvements féministes par et pour les adolescentes, en privilégiant des nouvelles interventions ciblant de façon intégrée les contraintes et leurs aspirations spécifiques.**

Agir en faveur de l’autonomisation des adolescentes suppose de s’interroger sur certains enjeux et opportunités d’intervention dans ce domaine, que les consortiums sont invités à explorer dans le cadre de cet appel à projet :

* **Comment favoriser les interventions intersectorielles ?**

Nombre d’OSC qui œuvrent en faveur de l’autonomie des adolescentes ne disposent pas de la capacité de travailler de concert sur les 3 piliers prioritaires identifiés dans le cadre de cet appel à projets, à savoir l’éducation, la santé et la citoyenneté. Pour y répondre, nous encourageons les groupements d’OSC à réfléchir en terme d’approche intégrée en proposant des activités à la croisée entre les différents secteurs.

* **Comment favoriser les interventions intersectionnelles ?**

Il existe de nombreuses OSC spécialisées dans certains types de vulnérabilités (organisations de personnes handicapées, mouvements LGBTQIA+, associations de « jeunes travailleuses domestiques », etc…) qui pourraient être associées au projet – particulièrement leurs branches féministes. Dans ce cas, il est essentiel que leurs stratégies puissent être élargies pour permettre l’inclusion large des adolescentes. Ces OSC peuvent proposer des stratégies spécifiques aux besoins particuliers de leurs membres, et doivent également participer aux actions généralistes (rendues accessibles et inclusives) en faveur des adolescentes.

* **Comment s’assurer de la citoyenneté active des adolescentes ?**

Ce projet ambitionne de soutenir la construction des associations féministes de demain alors même que les expériences en leadership et citoyenneté des jeunes filles, leur influence dans les programmes de développement sont souvent très dépendantes des organisations de femmes, ou des mouvements de jeunesse phagocytés par des jeunes plus âgés. De ce fait, il s’agira de veiller à ce que les adolescentes puissent participer activement à la gouvernance et à la prise de décision au sein des OSC féministes soutenues, afin d’éviter que le mentorat de leurs ainées ne vienne étouffer leurs propres aspirations et propositions de changement.

Une éducation à la bonne gouvernance à travers leur participation aux instances de décision des OSC est un préalable. Avant 18 ans, les filles ne peuvent pas voter. Elles sont souvent sous tutelle ou « mentorat » des femmes plus âgées, ce qui limite leur apprentissage et de l’autonomisation. Le projet doit donc s’assurer que les adolescentes assurent le lead du changement, et appuyer institutionnellement et financièrement leurs organisations, même informelles.

* **Comment mieux s’appuyer sur l’innovation pour renforcer l’autonomisation des adolescentes ?**

La nouvelle génération utilise beaucoup les réseaux sociaux pour communiquer, s’exprimer, et affirmer ses opinions ou faire passer des messages. Que ce soit pour leur éducation, leur santé ou leur citoyenneté, les outils numériques sont des outils à exploiter. D’autres innovations locales ou régionales seront à explorer en fonction des sensibilités culturelles et de la situation socio-économique des jeunes filles. Une attention particulière sera portée à la bonne utilisation de ces nouveaux outils afin d’en limiter les risques puisque les femmes, et notamment les jeunes filles sont particulièrement vulnérables face aux violences basées sur le genre facilitées par la technologie[[21]](#footnote-21).

* **Comment encourager, valoriser et appliquer les travaux de recherche en matière de féminisme et d’adolescence ?**

Le féminisme d’une part, et l’appui aux adolescentes d’autre part, sont de plus en plus documentés. Il semble nécessaire à la fois de s’appuyer sur les études, évaluations d’initiatives pilotes, analyses de comportements et de pratiques existantes dans différents contextes, sur différentes classes d’âge, mais également de réfléchir à des modalités de capitalisation sur chaque action mise en œuvre pour alimenter la recherche et les connaissances et contribuer à la diffusion des travaux de recherche-action produits dans et par les Suds.

1. Cadrage général de l’appel à proposition
2. Finalités/objectifs

**Le projet vise à financer les organisations de la société civile de Madagascar, Comores et Maurice, pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, qui œuvrent pour l’autonomie des adolescentes.** L’AFD privilégiera les projets qui s’ancrent dans la dynamique d’une transformation sociétale à travers l’égalité de genre, en intégrant pleinement les inégalités multidimensionnelles (âge, sexualité, handicap, appartenance à un groupe communautaire, adolescentes travailleuses « invisibles », très jeunes mariées…) qui pourront se décliner dans des activités de terrain, de plaidoyer, de capitalisation et/ou de mise en réseau.

Le projet d’un montant total de 3,920 M€, sera mis en œuvre par un consortium d’organisations de la société civile (OSC).

**Le dispositif de financement et de renforcement de la société civile mis en place par le consortium qui sera sélectionné dans le cadre de cet appel à projets aura vocation à financer les activités de ces OSC féministes sur les trois piliers suivants :**

* 1. **Education** : Un accès amélioré aux services éducatifs, avec une meilleure prise en compte des besoins des adolescentes entrant et/ou achevant le secondaire, en alphabétisation ou en formations professionnalisantes.
  2. **Santé** : Un accès amélioré aux services de santé, avec une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des adolescentes, notamment sur les DSSR et la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG).
  3. **Citoyenneté** : Une citoyenneté plus active des adolescentes et la promotion de leur leadership.

Cet appui pourra se décliner dans des activités de terrain, de plaidoyer, de recherche et de production de contenus, de capitalisation, de renforcement de capacités, de partage d’expériences et/ou de mise en réseau. La priorisation à accorder entre ces différents éléments sera affinée en début de projet, après une **identification des besoins, une consultation de la société civile, des OSC féministes, et des adolescentes elles-mêmes** agissant en faveur de l’autonomisation des adolescentes (réseaux ou associations féministes globales ou régionales, fonds globaux ou régionaux de soutien aux mouvements féministes, fédérations syndicales internationales, ONG féministes globales et régionales, OSC féministes locales, associations d’adolescentes, mouvements de jeunes), et une **cartographie des OSC susceptibles d’être récipiendaires des fonds du projet** (via des financements mais également en matière de renforcement des bonnes pratiques et de structuration des projets associatifs) et à même de mener des activités à long terme.

1. Approche et champ de cet appel à projets

Logique et principes d’intervention

**Acteurs :**

**Cet appel à projet vise à sélectionner un consortium** qui créera et mettra en œuvre sur le plan administratif, financier et logistique, un dispositif de financement (fonds intermédiés) à destination des OSC féministes dans plusieurs pays. Le consortium doit être composé d’organisations de la société civile indépendantes, enregistrées dans n’importe quel pays du monde (à condition que les activités financées ne soient pas dans des pays exclus du champ de l’APD ou soumis temporairement à l’impossibilité de recevoir des financements publics français), et dont la complémentarité d’expertise et de couverture géographique sera à démontrer. Le consortium pourra notamment être composé de :

* Réseaux ou associations féministes globales ou régionales (activités opérationnelles, militantes, recherche et expertise) ;
* Fonds globaux ou régionaux de soutien aux mouvements féministes ;
* Réseaux d’OSC agissant sur les inégalités ;
* ONG globales, régionales et nationales.

La présence d’organisations nationales des pays des Suds parmi les membres des consortia retenus est fortement recommandée. Au vu des enjeux régionaux qui traversent la zone géographique de l’Océan indien, une attention particulière sera accordée dans le consortium à la présence de membres ayant une présence (et une connaissance) à la fois dans les pays de mise en œuvre du projet et dans les territoires d’outre-mer français de la zone.

**Les organisations récipiendaires des fonds intermédiés de cet appel à projets du FSOF seront quant à elles, des OSC féministes locales**, constituées ou non de façon formelle, et/ou des mouvements d’adolescentes, qui ont pour objectif d’agir en faveur de l’égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre et l’âge. Seront particulièrement ciblées celles dont la mission principale est **d’appuyer l’autonomisation des adolescentes dans toute leur diversité, dans leur éducation, leur santé, et leur citoyenneté**. **Les OSC récipiendaires des fonds ciblés doivent être en capacité d’agir sur les leviers permettant de renforcer l’égalité de genre.**

Parmi ces OSC récipiendaires finales, on pourra trouver par exemple des :

* Branches nationales ou régionales d’ONG féministes globales ;
* Associations ou ONG de promotion de l’égalité femmes-hommes et de l’émancipation des filles, et/ou de défense des droits ;
* Fondations et fonds féministes nationaux ;
* Plateformes thématiques multi-acteurs (incluant des OSC féministes) ;
* Coalitions, réseaux ou alliance nationale d’OSC féministes ;
* Groupes ou instituts de recherche locaux avec perspective de genre ;
* Associations de défense et de soutien au développement de certains groupes “clés” (LGBTQIA+, personnes handicapées, groupes ethniques, statut migratoire spécifique, religieux, etc.) ;
* Mouvements, collectifs ou communautés d’activistes féministes informels ;
* Associations / mouvements de jeunes, notamment de jeunes féministes, d’adolescentes leaders.

Les actions qui seront réalisées dans le cadre de cet appel à propositions veilleront, lors du démarrage, à s’articuler avec les outils développés par le groupe AFD, par l’ambassade de France, sur le terrain, en totale cohérence avec les projets mis en œuvre.

**Chaque proposition devra s’inscrire dans une approche par les droits, inclusive et tenant compte des facteurs d’inégalités multidimensionnelles.** En effet, chaque projet tiendra compte des inégalités verticales et horizontales, notamment dans certains contextes fragiles ciblés par le projet. Il sera en effet sensible aux vulnérabilités spécifiques et aux multiples formes de discrimination et d’exclusion auxquelles font face certaines femmes (en situation de handicap, d’orientations sexuelles et d’identité de genre diverses, immigrées, en situation d’exploitation sexuelle, etc.). Le consortium veillera dans son approche opérationnelle à promouvoir des interventions associant ces groupes qui sont les plus à risque.

**Les fonds sont destinés *in fine* aux adolescentes**, c’est pourquoi il sera important de s’assurer que les adolescentes **soient associées dans les prises de décision** concernant les attributions du fonds et **dans la gouvernance financière du fonds**. Les adolescentes et leurs groupements ne doivent pas être seulement bénéficiaires des fonds, mais aussi actrices de leur utilisation.

Il est attendu des consortiums répondant au présent appel à projets une proposition détaillant le mécanisme de sélection et de financement des récipiendaires des fonds dans chaque pays, mais également l’approche partenariale envisagée, les rôles et responsabilités, et les plus-values de chacun des membres du consortium dans les dispositifs proposés.

**Maîtrise des risques :**

Une attention est également portée à la prise en compte du **niveau d’exposition aux risques sécuritaires** des membres des OSC locales impliquées dans des actions féministes et dans la défense des droits des adolescentes. Le chef de file du consortium devra disposer de, ou à minima proposer le développement, d’une politique de protection de l’enfance, et d’une politique /charte / code de conduite de prise en compte de l’exposition sécuritaire que les OSC féministes devront s’engager à respecter. Par ailleurs, afin de diminuer les risques d’exposition et de sécurité pour les membres des OSC locales, il convient que le consortium en charge de la structuration de l’appel à projet puisse avoir ou développer une méthodologie pour s'assurer que les activités n'induisent pas de risques pour la population. La nécessité d'une approche discursive entre les consortiums et l'équipe de communication du projet est reconnue afin de garantir une certaine flexibilité aux organisations participantes.

**Effets de levier attendus :**

**Ce dispositif de financement intermédié visera à créer des changements durables via différents effets de levier :**

* Une plus grande compréhension des besoins et enjeux de plaidoyer et de sensibilisation (notamment en matière de transformation des normes et stéréotypes de genre) de la société civile pour assurer une autonomisation accrue des adolescentes ;
* Une meilleure identification de la nature et de l'étendue des besoins des adolescentes pour être plus autonomes ;
* Un accompagnement plus spécifique et adapté porté auprès des adolescentes vulnérables et aux identités multidimensionnelles ;
* La promotion des politiques et des pratiques transformatrices de genre, en particulier en matière d’éducation, de santé et de citoyenneté des adolescentes ;
* Le plaidoyer en faveur de lois, normes, budgets et politiques publiques favorisant la prise en charge des besoins des adolescentes pour une meilleure autonomisation ;
* Le renforcement et la pérennisation des OSC féministes adolescentes et des alliances entre OSC féministes œuvrant en faveur de la thématique ;
* L’amplification de la voix, et de la représentation des adolescentes dans leurs sociétés et auprès des instances décisionnelles, afin de préparer la nouvelle génération féministe ;
* La production et la valorisation de savoirs locaux pour guider l’action féministe.

**L’appel à projet n’établit pas une liste d’activités ou de résultats attendus**. Une liste d’exemples d’activités est toutefois partagée ci-après (“Périmètre d’intervention”) à titre indicatif.

En outre, l’AFD souhaite que l’attention dans le choix des OSC financées se porte sur :

* La contribution et la cohérence entre les activités financées au bénéfice des récipiendaires des fonds, et la théorie globale du changement établie pour le projet[[22]](#footnote-22) ;
* La pérennité des activités financées : s’il est entendu que le projet financera les frais de fonctionnement des OSC locales, il est souhaitable d’interroger systématiquement la logique de pérennité des activités à l’issue du projet. En ce sens, il est attendu que les projets proposés par les OSC permettent d’observer des impacts et des effets d’entrainement au-delà du projet. Ce point devra être un critère de discussion avec les OSC locales et d’appréciation des projets soumis.

Périmètre géographique

**Pays sélectionnés :**

Cet appel à projet devra couvrir **Madagascar, les Comores et l’île Maurice**.

Vue la proximité géographique et culturelle des **Départements d’Outre-Mer français de Mayotte et de La Réunion, une cohérence régionale** forte sera recherchée dans les interventions proposées, notamment en terme de recherche, de réseautage et de plaidoyer, d’échanges d’expériences sur des thématiques communes, de valorisation des complémentarités, et de renforcement des capacités des OSC nationales, voire de mobilisation conjointe (même si les DOM ne seront pas récipiendaires des fonds). **Ainsi, les consortia répondant au présent appel projets sont invités à s’appuyer sur les réseaux d’OSC existants** qui travaillent sur l’autonomisation des adolescentes dans la région.

**Contextes d’intervention :**

1. Éducation et Formation Professionnelle

Dans la région de l'océan Indien, **les diversités géographiques, culturelles, historiques et anthropologiques révèlent des enjeux éducatifs de genre complexes.** Aux Comores, où le taux d'alphabétisation des femmes n'était que de 57 % en 2022, l'accès à l'éducation reste limité en raison de plusieurs obstacles : la distance des écoles, le manque d'infrastructures et de ressources pédagogiques, les violences basées sur le genre en milieu scolaire, ainsi que les mariages précoces et les déscolarisations imposées par les normes coutumières locales. À Madagascar, bien que le taux d’alphabétisation des femmes soit légèrement plus élevé (62 % en 2022) et que les filles surpassent les garçons en termes de fréquentation et de réussite aux cycles primaire et secondaire, les taux globaux de réussite scolaire demeurent préoccupants, en particulier dans les zones rurales. La majorité des femmes adultes (80 %) travaille dans le secteur informel et n’a pas accès aux mêmes opportunités de formation que les hommes, une réalité qui reflète des barrières culturelles, économiques et sociales similaires à celles des Comores. À Maurice, bien que les adolescentes bénéficient d’un système éducatif plus stable, les inégalités sociales persistent, limitant l'accès à la formation professionnelle pour les jeunes femmes des milieux défavorisés. **Ainsi, dans les trois pays, la discrimination légale, les normes sociales néfastes, la ségrégation professionnelle et les écarts de revenus entre hommes et femmes continuent de limiter l'accès des femmes à des emplois de qualité**. Face à ces défis, les organisations de la société civile adaptent leurs actions aux réalités locales pour promouvoir l’accès à l’éducation et à la formation des filles. Par exemple, aux Comores, l’organisation MAECCHA mène principalement des campagnes de sensibilisation, tandis qu'à Madagascar, la SENAM adopte une approche plus structurelle, abordant l’autonomisation économique et l’éducation des adolescentes sous l’angle du leadership féminin.

2. Santé sexuelle et reproductive et violences basées sur le genre

À l'échelle régionale, les difficultés d’accès à l’information et aux services de santé maternelle, sexuelle et reproductive (en raison de la rareté des infrastructures de qualité, des coûts élevés des soins et du poids des normes sociales) affectent profondément le développement des adolescentes, en particulier dans les zones rurales. Un des obstacles essentiels auxquels les adolescentes font face sont notamment les normes culturelles et religieuses propre à chaque territoire qui nourrissent des tabous profonds autour de la sexualité et limitent la perception locale de ces enjeux par les institutions et par les OSC locales. Ces obstacles favorisent les mariages précoces, les grossesses adolescentes et, en fin de compte, la déscolarisation des filles ou leur insertion dans le marché du travail informel. À Madagascar, par exemple, 70 % des femmes âgées de 15 à 49 ans rapportent avoir rencontré au moins un obstacle dans l’accès aux soins de santé. Le taux de prévalence contraceptive est un autre indicateur clé de ces difficultés. Aux Comores, il reste très bas, avec seulement 11 % en milieu rural et 21 % en milieu urbain, en partie car l'accès à la contraception n'est autorisé que pour les personnes mariées. En outre, les violences basées sur le genre, souvent normalisées au sein des ménages, reflètent l’enracinement des normes sexistes dans ces sociétés. Le manque de structures d'accompagnement et d'écoute pour les victimes aggrave cette situation. À Maurice, en 2018, près d’un tiers des filles âgées de 10 à 17 ans ont rapporté avoir été victimes de violences émotionnelles, physiques ou sexuelles. Enfin, le spectre de la sexualité est parfois restreint dans certains territoires de la zone notamment aux Comores où l’homosexualité est passible de sanctions pénales, ce qui limite la réflexion et la prise en compte des enjeux LGBTQIA+.

3. Leadership et citoyenneté

Malgré des avancées récentes en matière d'intégration du genre dans les politiques publiques et les cadres législatifs, la participation des femmes aux processus décisionnels demeure limitée au sein de la région. De plus, **l’implication des adolescentes dans les processus de leadership et la prise en compte de leurs préoccupations restent faibles, quel que soit le contexte géographique.** À Maurice, où les progrès en matière de représentation féminine sont plus marqués, les OSC locales bénéficient d’un environnement relativement favorable à la promotion du leadership féminin, soutenu par un cadre législatif globalement progressiste et des politiques publiques de plus en plus sensibles aux questions de genre. Cependant, le niveau de développement économique de Maurice a tendance à masquer les préjugés et d’autres inégalités persistantes qui expliquent pourtant le classement plutôt bas de Maurice dans le WEF Global Gender Gap Index 2022 (105e sur 146). Les OSC collaborent plus facilement avec le gouvernement pour assurer la mise en œuvre de programmes favorisant l’autonomisation des femmes, mais **essentiellement sous le prisme binaire femme/homme, sans forcément considérer l’approche plus moderne et plurielle du genre**. De plus, la religion occupe une place prépondérante à Maurice et joue un rôle important dans les freins à l’autonomisation des femmes, au regard de l’importance du modèle familial (par exemple, plaçant la femme comme pivot central de la famille, mère, devant obéissance à sa belle-famille) et rendant difficile la prise en compte des problématiques spécifiques LGBTQIA+. Certaines organisations, comme le Women in Leadership Network, ont pour mission spécifique de former et de promouvoir les femmes dans des rôles de leadership, tant au niveau local que national. Aux Comores, à l’inverse, les jeunes femmes sont souvent cantonnées à des rôles subalternes, comme la mobilisation électorale en faveur de leaders masculins, et bien que peu d’entre elles aient accédé à des postes de pouvoir depuis l’indépendance, leur ascension est fréquemment perçue comme étant due à l’influence de figures politiques masculines, plutôt qu’à la reconnaissance de leurs compétences ou de leur engagement politique. Les OSC locales concentrent donc leurs efforts sur la sensibilisation et l’accompagnement des femmes, principalement dans les domaines économiques et sociaux à l’échelle communautaire.

**Cohérence géographique :**

**Une articulation sera systématiquement recherchée avec les initiatives existantes sur cette thématique dans les zones d’intervention.** A l’échelle nationale et locale, la coordination avec les acteurs, y compris étatiques, les bailleurs et autres opérateurs non étatiques actifs présents sur ces thématiques devra être étroite, de manière à assurer des complémentarités d’actions et d’approches, à capitaliser sur les leçons apprises respectives, et à optimiser l’appui. Ceci afin d’éviter la surcharge d’interventions dans certaines zones déjà couvertes, et de privilégier les zones qui en sont dépourvues.

Les actions qui seront réalisées dans le cadre de cet appel à propositions veilleront donc, dès le démarrage, à s’articuler avec les outils développés sur le terrain, si possible **en synergie avec les projets mis en œuvre dans le cadre des financements accordés par le groupe AFD[[23]](#footnote-23),** et qui sembleraient pertinents dans le cadre de cet appel à projet:

* au niveau régional et dans les différents pays d’intervention, y compris via son dispositif Initiative OSC et d’autres projets financés via le FSOF (voir en annexe) ;
* autres (ex : Fond commun multi bailleurs d’appui à la société civile *Fanainga*).

Enfin, les actions des OSC féministes ne peuvent être appuyées et considérées sans tenir compte du champ de l’intervention institutionnelle et de la politique publique. En ce sens, **l’ancrage aux entités de coordination et au dialogue de politique publique, comme caisse de résonance, cible de plaidoyer, et de valorisation des attentes et de la mobilisation communautaire devra être considéré comme principe d’intervention**. L’appui portera ainsi notamment sur le renforcement des capacités de dialogue avec les ministères de l’éducation et de la santé dans les pays concernés :

* En éducation : Dans la région, l'éducation des filles fait face à des défis spécifiques mais aussi à des opportunités distinctes selon les pays. À Madagascar, la loi sur le système éducatif de 2022 offre un cadre pour améliorer l'accès et la qualité de l'éducation, en intégrant les besoins des filles dans la planification stratégique et en offrant aux OSC des leviers de plaidoyer auprès des ministères. Aux Comores, le PNEEG2 met l'accent sur l'intégration multidimensionnelle du genre dans l'éducation, avec une priorité sur la scolarisation des filles dans les zones rurales et dans l’enseignement secondaire et technique. Cependant, les résultats sont limités par un manque de données et de budget consacré. Enfin, à Maurice, bien que l'État ait introduit des mesures comme l'éducation tertiaire gratuite en 2019 pour favoriser l’éducation durable et diversifiée des mauriciennes, les inégalités de genre dans les choix de filières persistent, et le dialogue sur l'intégration du genre dans les politiques éducatives reste faible.

A Madagascar, dans le cadre des fonds délégués de l’Union Européenne, l’AFD accompagne le ministère dans la structuration de sa réponse « genre et équité », notamment sur la question des VBGMS.

* En santé : À Madagascar, bien que la Politique nationale de santé des jeunes et des adolescentes soit soutenue par la loi de 2017 sur la Santé de la Reproduction, son application reste inégale, notamment en matière de contraception et d'accès aux soins. Les violences basées sur le genre et les mariages d'enfants restent peu adressés sur le plan juridique. Aux Comores, il existe des cadres législatifs nationaux favorables à l'égalité des sexes[[24]](#footnote-24) et des stratégies opérationnelles consécutives comme la Politique Nationale d'Équité et d'Égalité du Genre (PNEEG) et la Politique Nationale de la Santé (PNS) 2015-2024, incluant les enjeux de grossesses précoces et de prise en charge des victimes de VBG. Toutefois, malgré ce cadre référentiel qui offre une réelle opportunité de dialogue avec les OSC, les défis socio-économiques et les disparités entre les îles entravent la mise en œuvre effective des politiques de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre les VBG. À Maurice, la Politique Nationale de Santé Sexuelle et Reproductive de 2022 et le Plan d'action pour l'élimination de la violence basée sur le genre (2020-2024) offrent également un cadre porteur pour la promotion des droits et l'accès aux services, axé sur la modification des normes sociétales, le soutien aux survivantes et la responsabilisation des auteurs, avec un rôle clé des OSC pour pousser à la mise en œuvre concrète de ces mesures à l'échelle locale.
* Dans la région : À La Réunion et à Mayotte, une synergie se manifeste entre les politiques publiques et les actions des organisations de la société civile pour aborder les questions de santé, d'éducation et de leadership des adolescentes. Le Plan Régional de Santé inclut des campagnes de sensibilisation sur la santé reproductive, tandis que les réformes éducatives intègrent des modules sur les droits des femmes et l'éducation à la sexualité dans les curricula scolaires. Parallèlement, des programmes de mentorat et des conseils départementaux des jeunes favorisent l'engagement des adolescentes dans la prise de décision, renforçant ainsi leur autonomie et leur voix. Cette dynamique collaborative permet d’instaurer une véritable effervescence locale, visant à améliorer la qualité de vie, à garantir les droits des jeunes filles dans ces territoires et à accompagner les OSC sur ces sujets, faisant dès lors écho aux enjeux et aux initiatives portés dans les pays de la zone de l’océan Indien.

Périmètre d’intervention

Le projet permettra de financer les activités des OSC féministes qui œuvrent en faveur de l’autonomisation des adolescentes de 11 à 18 ans, et notamment sur les trois piliers suivants présentés ci-dessous. Pour chaque pilier, une liste de propositions de stratégies ou d’actions pouvant être mises en œuvre par les ONG locales est proposée à **titre indicatif**. Les **approches intersectorielles** devraient également être privilégiées.

**Pilier 1 : Education : Un plus grand nombre d’adolescentes entrant et/ou achevant le secondaire, alphabétisées ou disposant de compétences pour l’emploi notamment dans les métiers les plus porteurs, ou dont elles sont exclues.**

* Augmenter les efforts en faveur de la scolarisation et de la prévention du décrochage scolaire des adolescentes via des stratégies innovantes, adaptées aux contextes et ayant fait leurs preuves – par ex. des stratégies de remédiation ou de soutien scolaire, de mentorat et de marrainage, de mobilisation communautaire et parentale, etc ;
* Renforcer l’alphabétisation des adolescentes déscolarisées, y compris en langue locale si besoin, et en lien avec le parcours professionnel ou des compétences techniques et sociales recherchées;
* Identifier des stratégies de réinsertion des adolescentes en situation de décrochage scolaire si pertinent, ou de scolarisation accélérée ;
* Renforcer la sensibilisation et la formation des personnels éducatifs sur les problématiques spécifiques des adolescentes et leur identification ;
* Renforcer la lutte contre les VBGMS et promouvoir la protection de l’enfant dans les structures d’accueil ;
* Mobiliser des syndicats d’enseignants pour avoir un code de conduite avec tolérance 0 dans la communauté éducative et référer les cas ;
* Promouvoir une amélioration de la qualité des apprentissages des filles (pédagogie sensible au genre), et l’accès aux filières scientifiques et techniques, ou celles traditionnellement réservées aux garçons ;
* Promouvoir une participation active des filles à la gouvernance scolaire : prises de responsabilités, leadership dans les projets d’établissement ou les clubs scolaires, positions de déléguées de classe, etc. ;
* Participer à l’amélioration de l’orientation scolaire / professionnelle individuelle des adolescentes, vers des formations professionnalisantes et des stages en lien avec les besoins du marché du travail ;
* Sensibiliser et faire du plaidoyer auprès des parents sur l’importance de la scolarisation des adolescentes ;
* Faire du plaidoyer pour la prise en compte et mise en œuvre de politiques publiques et de budgets spécifiques favorisant la scolarisation et la qualité de l’éducation en faveur des adolescentes.

**Pilier 2 : Santé : Un accès amélioré aux soins de santé et une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des adolescentes, notamment sur les DSSR et la lutte contre les VBG.**

* Appuyer les efforts pour une Éducation Complète à la Sexualité de qualité ;
* Encourager l’intégration des services de VIH, de santé sexuelle et reproductive, y compris de contraception / planification familiale ;
* Appuyer la formation de personnel de santé en capacité de répondre aux besoins spécifiques des adolescentes ;
* Renforcer les efforts en faveur de la santé sexuelle et reproductive et la prévention des violences basées sur le genre, en impliquant les garçons et en promouvant la masculinité positive, mais aussi l’appui à la santé mentale avec le renforcement des interventions de soutien psychosocial ;
* Améliorer les connaissances sur leurs droits et aptitudes des adolescent.es en matière de DSSR pour renforcer leur pouvoir de décision quant à leur vie affective et sexuelle et SSR, et en matière de VBG afin de les diminuer ;
* Renforcer les connaissances des parents, familles et communautés sur les besoins spécifiques des adolescentes en matière de DSSR, autonomie corporelle et VBG ;
* Renforcer les clubs ado pour qu’ils créent eux-mêmes les modules de sensibilisation pour la communauté et les autres jeunes, sur les addictions aux écrans, drogue, sexe, alcool, VBGMS, mode… ;
* Plaidoyer pour la prise en compte et mise en œuvre de politiques publiques et de budgets spécifiques favorisant la santé et l’accès aux services en faveur des adolescentes.

**Pilier 3 : Citoyenneté** : **Des environnements plus propices à la citoyenneté active des adolescentes et à la promotion de leur leadership.**

* Soutenir la mobilisation sociale et communautaire en faveur de l’autonomisation des filles, en identifiant les fora traditionnels & les espaces publics, dont l’école, où les filles peuvent s’exprimer sur la place et le rôle de la jeune femme ;
* Soutenir la participation politique et citoyenne active et la prise de décision des adolescentes au sein des organisations féministes, par exemple en soutenant la création de comités de jeunes jouissant d’une certaine autonomie organisationnelle et financière au sein de l’OSC féministe ;
* Chercher les espaces / canaux d’émancipation des filles, avec les groupes qui les entourent et leurs propres mouvements de jeunesse ;
* Accompagner les adolescentes et jeunes filles dans l’enregistrement de leurs propres associations, renforcement des capacités dans la gouvernance et la gestion de fonds, l’élaboration de leurs stratégies, leur mise en réseau ;
* Renforcer la participation citoyenne et l’appui à l’engagement citoyen à travers le développement de compétences socio-émotionnelles via leur formation en soft skills/ savoir être, leadership et plaidoyer, mais aussi à travers de programmes sportifs et culturels ;
* Appuyer leur participation à la gouvernance dans les instances de décision locales (institutionnalisées ou non) les concernant, par exemple la commission jeunesse des municipalités, ou les Conseils Locaux des jeunes ;
* Accompagner individuellement les adolescentes dans leur orientation familiale et professionnelle, leur transition vers l’âge adulte ;
* Appui à l’obtention de pièces d’état civil, de cartes d’électrices, de certificats ;
* Promouvoir l’appui à l’entrepreneuriat et à l’auto-emploi par une première sensibilisation à l’éducation financière et un renforcement des compétences sociales à « entreprendre » ;
* Plaidoyer pour la prise en compte et mise en œuvre de politiques publiques et de budgets spécifiques de protection sociale et de réduction de la pauvreté ciblant les besoins spécifiques des adolescentes, et des programmes de transferts monétaires.

**De manière transversale:** Les bonnes pratiques et les recommandations identifiées dans le cadre de projets financés par l’AFD ont relevé les points ci-dessous, dépendant fortement des contextes et réalités des terrains :

* **Collecter des données, analyser** des comportements etpratiques.
* **Promouvoir des politiques et des pratiques transformatrices de genre**, à travers l’influence et la transformation des normes sociales de genre (valeurs et croyances renforçant les inégalités, stéréotypes sexistes) et la promotion de messages inclusifs afin de lutter contre les normes promotion d’initiatives innovantes autour de la construction de masculinités positives.
* **Adopter des stratégies sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques des adolescentes.** A noter qu’une attention spécifique sera portée à la définition des cibles et notamment en fonction des différentes tranches d’âge de l’adolescence. Les enjeux et solutions proposées peuvent être variables en fonction des subdivisions et des statuts des jeunes filles.
* **Adopter une** **approche intersectionnelle,** qui prenne en compte la manière dont les inégalités et les oppressions s’imbriquent. L’AFD privilégiera les projets qui s’ancrent dans la dynamique d’une transformation sociétale à travers l’égalité de genre, en intégrant pleinement les inégalités multidimensionnelles. Cette prise en compte de l’intersectionnalité du genre et d’autres identités : handicap, LGBTQIA+, minorités ethniques, filles mères, filles mariées précocement, filles invisibles (aide-ménagères, travailleuses du sexe, vendeuses ambulantes, etc.) devra être documentée. Les projets devront identifier ces cibles prioritaires, fournir une analyse approfondie des contextes, intervenir à travers leurs associations (OSC récipiendaires) très implantées sur les territoires, avec les services publics de proximité – y compris police et justice si le contexte le permet. Ces adolescentes devront faire l’objet d’une **approche à double entrée** : des appuis spécifiques à leur vulnérabilité, tout en veillant à leur pleine inclusion dans les programmes.
* Veiller particulièrement à mettre en place **des dispositifs de sécurité et de protection** **de l’enfance** des activistes féministes mineures (notamment concernant le volet de participation à la citoyenneté), ainsi que pour les politiques de lutte contre les abus, le harcèlement et l’exploitation sexuels. Un engagement des garçons, hommes et pères, mais aussi le renforcement des adolescentes dans des groupes mixtes, pour promouvoir une meilleure égalité de genre tout en veillant à la sécurité des cibles, peut être une stratégie à considérer pour palier la résistance au changement et les violences ou fragilités qui en découleraient.
* Un lien avec la **lutte contre le changement climatique** pourrait être exploré, notamment sur l’éco-citoyenneté des jeunes, s’agissant également d’une priorité du FSOF, de la stratégie pour une diplomatie féministe de la France (2024-2028) qui fait de la « promotion d’une justice climatique et environnementale féministe » l’un de ses axes stratégiques et d’un enjeu majeur dans la géographie sélectionnée.
* **Renforcer et pérenniser des alliances entre OSC féministes** œuvrant en faveur de cette thématique. Ceci en prenant en compte les niveaux disparates des OSC féministes des différentes pays d’intervention.
* **Produire des connaissances dans le cadre du projet et s’appuyer sur un dispositif de suivi-évaluation intégré,** venant nourrir l’apprentissage tout au long du projet et des initiatives locales, et permettant d’éclairer la décision pour réorienter si besoin les activités, ainsi que des évaluations ponctuelles (à mi-parcours et finale pour les consortia et le pilotage global du projet, finale uniquement pour les sous-projets des OSC locales). Le dispositif de suivi-évaluation permettra notamment d’identifier des signaux faibles en la matière sur la base de quelques indicateurs « sentinelle », et cherchera à documenter les effets induits ou non-attendus des activités.
* **Produire des travaux en coordination avec des équipes de recherche locales** (en sociologie, anthropologie, psychologie ou toute autre discipline pertinente) permettant de documenter des trajectoires de changement ou une thématique en lien avec l’action mise en œuvre par les acteurs locaux sur la base d’une méthodologie rigoureuse. Ces travaux pourront, mais ne devront pas nécessairement, être liés aux sous-projets financés. Les modalités de mises en œuvre sont laissées à l’appréciation du bénéficiaire, sur la base des propositions formulées dans la note projet et qui seront ensuite précisées durant la phase d’instruction.

1. Structuration du projet

Suivant les priorités du FSOF, chaque proposition de projet devra s’articuler autour des 3 composantes suivantes:

**>> Composante 1 : Mise à disposition de financements flexibles au niveau des OSC féministes**

Les fonds seront mis en place au niveau d’OSC qui auront été identifiées par les consortia. Différents canaux de financements pourront être proposés pour identifier des initiatives d’OSC de montants réduits (5 000€ à 250 000€). Ces financements permettront de soutenir les activités et le fonctionnement des organisations féministes formelles ou informelles locales sur le terrain. A minima, entre 50% et 60% du budget total du projet devra être alloué à cette composante qui devra être facilement identifiable dans la proposition budgétaire. Une approche ne mettant pas en concurrence les OSC récipiendaires des fonds sera préférée. La proposition devra détailler le mécanisme de sélection et de financement des récipiendaires des fonds dans chaque pays.

**>> Composante 2 : Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des OSC**

Sur la base d’un diagnostic initial des besoins en matière de renforcement de capacités et de la définition d’un plan d’apprentissage, le consortium développera une offre de formations techniques sur les différentes thématiques du projet ainsi qu’en matière de gestion administrative et financière. Il appuiera les OSC locales dans leur développement institutionnel et organisationnel (développement de leur plan stratégique, d’un modèle économique viable, d’une organisation interne et d’un management adaptés, de la recherche de financements). Le consortium appuiera également les OSC pour la définition des messages de plaidoyer, l’établissement de synergies avec d’autres actions en cours, la capitalisation de bonnes pratiques, ainsi que le développement de contenus et de supports de communication.

**>> Composante 3 : Capitalisation, partage de pratiques et mise en réseau**

Les activités de cette composante viseront la capitalisation des expertises différenciées des OSC bénéficiaires et des OSC régionales, ainsi que des mécanismes de transfert de connaissances et d’expérience entre elles, en vue de constituer une communauté de pratiques au niveau régional. Cette composante inclut également un volet relatif à la communication et à la visibilité du projet (événementiel, etc.). Les activités de recherche et production de connaissances, ainsi que de plaidoyer, d’influence et d’action politique sont également comprises dans cette composante.

1. Cadrage budgétaire

Cet appel à projets porte sur une enveloppe de subvention d’un montant de 3 920 000 EUR TTC, incluant les frais de la structure porteuse pour gérer les fonds, y compris les frais administratifs/coûts indirects (dont le montant ne pourra excéder 12% du montant total) ainsi que les frais liés aux activités transversales et à la capitalisation et recherche-action.

**La subvention peut couvrir 100% du montant du projet**.

A minima 50 à 60% de ce financement sera versé aux OSC féministes locales pour financer leurs activités opérationnelles et frais de structure (composante 1). Le dispositif de financement des OSC féministes locales devra allouer des montants allant de 5 000€ à 250 000€, permettant à tout type d’association féministe locale (sous réserve de validation des diligences lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme) de pouvoir en bénéficier. Un équilibre entre financements de très faible montant d’une part, et de moyen montant d’autre part, sera recherché afin de pouvoir soutenir des petites structures traditionnellement éloignées des financements extérieurs sans toutefois démultiplier ce type d’appui afin de garantir la faisabilité du projet dans son exécution.

1. Durée d’exécution

**La durée du projet sera de 3 à 4 ans**, avec la possibilité de financer des organisations féministes de la société civile sur des durées variables, en fonction des sous-projets, au sein de ce cadrage global. La proposition devra justifier de la durée proposée.

1. Montage opérationnel
2. Fonds intermédié par le consortium

**L’appel à projets a vocation à sélectionner un consortium d’organismes à but non lucratif ou OSC** qui se verra confier par l’AFD le financement du Projet (intégralité de l’enveloppe des3.920MEUR) à destination des OSC féministes locales (dites entités récipiendaires des financements selon les définitions du FSOF). Il est attendu des soumissionnaires au présent appel à projets une proposition détaillant le mécanisme d’identification, de sélection et de financement des entités récipiendaires porteuses de sous-projets.

**L’appel à projet sera ouvert aux ONG françaises, nationales et internationales, structurées en consortium.** La composition du consortium, sa structuration et la répartition des rôles et responsabilités devra être précisée. Les accords conclus entre membres seront à fournir au moment de l’instruction. Il est précisé que l’AFD signera une convention seulement avec le chef de file du consortium qui ne dispose pas du pouvoir juridique de représenter (agir au nom et pour le compte) les membres du consortium dans le cadre de la signature du projet : un dossier de diligences complet est requis uniquement sur le chef de file et seulement les diligences réputationnelles sur les membres du consortium. Il est envisageable pour le consortium de contractualiser avec des partenaires de mise en œuvre au-delà des membres du consortium, à condition que la responsabilité des dépenses soit portée par le consortium. Toute contractualisation entre le consortium et des structures de mise en œuvre dans les pays bénéficiaires hors consortium sera considérée comme un recours à de la prestation et sera soumise aux des [Directives de passation de marché de l’AFD dans les Etats Etrangers](https://www.afd.fr/fr/ressources/directives-pour-la-passation-des-marches-finances-par-l-afd-dans-les-etats-etrangers). Dans un souci d’efficacité du pilotage du projet, les soumissionnaires sont néanmoins invités à ne pas multiplier le recours à des prestations de mise en œuvre. Les mécanismes de collaboration devront être clairement détaillés dans les propositions de projet et les procédures de passations de marchés appliquées à transmettre à l’AFD au cours de l’instruction.

**Les OSC féministes locales récipiendaires des financements seront considérées comme bénéficiaires de subventions dans le cadre de rétrocessions.** Ce financement ne permet pas de générer du profit.

1. Missions attendues du consortium

Le consortium sélectionné aura les principales missions suivantes :

**>> Identifier les organisations féministes de la société civile des pays ciblés par région, actives sur la thématique du projet** : dans son offre, le consortium pourra identifier des organisations des pays avec lesquelles il est déjà partenaire ou qu’il lui semblerait pertinent d’associer au dispositif. Il n’est néanmoins pas attendu des soumissionnaires qu’ils établissent une liste définitive des OSC à financer au stade de la proposition. Au contraire, l’objectif de cet appel à projets étant de capter des OSC féministes locales dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle, traditionnellement éloignées des financements, avec une attention particulière pour les mouvements de jeunesse, peu ou pas identifiées dans les projets financés habituellement.

A cette fin, en début de projet, un diagnostic sera présenté - à réaliser ou à affiner s’il a déjà été réalisé en amont - afin d’établir de manière spécifique, les acteurs locaux et leurs besoins, les structures, les dispositifs de financement existants et de calibrer le fonds et les modalités d’attribution des financements. Si un travail similaire de diagnostic préexiste, il sera mis à jour dans le cadre de ce projet, en prenant en compte l’étude cartographique préparatoire réalisé en amont du présent Appel (cf. annexe), laquelle inclut notamment l’identification d’OSC locales travaillant dans ce domaine dans les pays couverts.

Le consortium définira dans sa méthodologie les éléments de cadrage issus du diagnostic ainsi que les critères généraux qui seront utilisés pour sélectionner les OSC féministes locales, le périmètre géographique dans lequel il lui semblerait pertinent d’investir (répartition du financement) sur la base de la liste de pays pré-identifiés, et les leviers ou sous-secteurs thématiques sur lesquels il envisage de travailler plus particulièrement.

**>> Informer et communiquer avec les OSC féministes locales** : informer les potentielles structures récipiendaires des fonds, notamment les plus éloignées des financements, des financements du FSOF à travers une communication large. Une attention particulière pourra être portée à la communication multilingue pour faciliter l’identification et l’appropriation. Toutes les actions nécessaires seront déployées pour accompagner les OSC locales à répondre aux opportunités de financement et d’accompagnement.

**>> Financer les projets des organisations féministes de la société civile sur la thématique dans les pays ciblés, et assurer la bonne exécution des financements.** L’OSC cheffe de file sera responsable vis-à-vis de l’AFD de la gestion comptable et financière du projet et produira les rapports techniques et financiers, ainsi que des apprentissages issus du suivi-évaluation et de la capitalisation. Elle contrôlera la qualité des interventions, garantira la cohérence thématique et financière globale des projets, et à ce titre chaque consortium sera responsable de la bonne réalisation des audits financiers.

Au-delà du financement de projets ponctuels (portés par les OSC locales), lorsque pertinent, il est attendu de chaque consortium qu’il favorise, **à l’échelle régionale ou multi-pays, le déploiement d’activités stratégiques à visée transformationnelle** (portées par ses membres *et/en articulation avec/ou par* les OSC locales récipiendaires des fonds), telles que par exemple des campagnes communes de plaidoyer thématiques.

**>> Renforcer les capacités des organisations féministes de la société civile des pays ciblés** dans les domaines qui leur permettront de renforcer leur qualité d’intervention, leurs capacités techniques et leur plaidoyer, de structurer leurs actions, de gagner en visibilité, de s’enrichir des expériences et des savoirs des membres des consortia et autres bénéficiaires des fonds. Des plans de renforcement de capacités seront conjointement élaborés et feront l’objet d’un suivi. Dans ce cadre, le financement des frais de structure des OSC féministes locales pourra être autorisé.

**>> Animer les travaux et activités de partage et de capitalisation du projet** : appuyer les collaborations, échanges, liens, synergies au niveau local, régional, national et transnational entre les organisations féministes de la société civile et de défense des droits des femmes, partage de connaissances, organisation de séminaires régionaux etc.

Il est aussi attendu de l’OSC cheffe de file du consortium qu’elle prévoie une mobilisation et des activités favorisant le dialogue et le partage de bonnes pratiques: notamment, prévoir des moyens pour se rendre, durant le projet, au moins une fois dans les géographies ciblées par l’appel à projets.

**>> Appuyer la recherche-action dans les Suds et la production/diffusion de connaissances selon une perspective féministe et innovante**, mettant en avant l’action transformatrice des OSC féministes locales et renforçant ainsi la compréhension des enjeux par les pouvoirs publics et dans la société civile dans sa globalité. Dans ce cadre, il est attendu de chaque consortium qu’il favorise la production de supports innovants (tels que par exemple des productions audiovisuelles du type podcast, documentaire vidéo, etc.).

**>> Porter lui-même des actions de plaidoyer au niveau local, national, régional et international,** lorsque pertinent.

**>> Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation renforcé** : le consortium devra proposer un dispositif adapté et intégrant la dimension stratégique du genre et de transformation sociale.

**>>Définir un plan de communication et assurer sa mise en œuvre** : le consortium devra assurer des remontées d’informations écrites, de photos et de vidéos pouvant être exploitées par l’AFD dans sa communication publique et/ou interne sur les réalisations du projet, au minimum sur les phases de lancement, intermédiaire, et de finalisation du projet. Les modalités spécifiques de la communication publique autour du projet feront l’objet de précisions spécifiques au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet, en fonction de la sensibilité du contexte, de manière à communiquer sans mettre en risque les bénéficiaires finaux ou les opérateurs. De plus, des propositions de valorisation des résultats du projet dans les pays d’intervention mais également auprès des acteurs français de coopération internationale seront encouragées.

La description et le rôle et responsabilités des différents membres du consortium seront clairement présentés dans chaque offre au regard de ces différentes missions.

1. Aspects Administratifs et financiers
2. Modalités de décaissement, reporting et d’audit

**Les fonds seront décaissés en plusieurs versements** sur base de demandes de versements transmises par l’OSC cheffe de file de chaque consortium sur la base de l’état d’avancement du projet (consommation de 70% de la tranche précédente) et sur présentation du dernier rapport technique et financier et d’un audit annuel permettant de justifier les dépenses.

**L’attributaire indiquera dans son offre les modalités de gestion des fonds** (modalités de versements aux OSC récipiendaires des financements) et d‘audit envisagées pour les OSC.

**L’attributaire devra définir un système de reporting des activités :** idéalement un rapport trimestriel sommaire ainsi qu’un rapport semestriel et un rapport annuel.

1. Conformité, lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LAB-FT)

**L’entité attributaire devra réaliser des diligences sur les OSC féministes locales qui seront financées afin de s’assurer que les financements de l’AFD ne seront pas utilisés à des fins de blanchiment d’argent ou d’activités terroristes (diligences LAB-FT).** Le fait que les OSC féministes ne soient pas enregistrées en qualité de personne morale dans leur pays d’origine ne constitue pas un motif d’inéligibilité aux subventions et la réalisation des diligences à leur encontre sera du ressort du consortium et non de l’AFD. Le bénéficiaire sera amené à préciser lors de l’instruction les procédures et logiciels utilisés par chacun des membres ou le souhait d’externaliser ces diligences à des cabinets d’expert.e.s. Dans un tel cas, une proposition de termes de référence (TdR) pourra être partagée par l’AFD aux consortia sélectionnés pour recruter ce prestataire.

**Attention ! Veillez à bien remplir le formulaire pour la conformité, mentionné en partie XI.**

1. Calendrier des activités

**Il est attendu dans la proposition une description des activités envisagées pour les 6 premiers mois du projet**. Celles-ci porteront notamment sur :

* Le diagnostic des problématiques spécifiques des OSC dans les pays identifiés ;
* La définition d’un plan de communication et de capitalisation ;
* Une note conceptuelle sur le dispositif de recherche-action ;
* Une présentation de la dynamique de renforcement réciproque entre la/les ONG internationale, la/les OSC féministes locale(s) et le/les acteurs de recherche ;
* Les activités de communication auprès des OSC locales ;
* Identification et financements des premiers sous-projets.

1. Modalités de dialogue avec l’AFD

Des réunions régulières seront organisées avec l’AFD (Agences, direction régionale, divisions techniques du Siège).

1. Expertise à mobiliser

Le consortium proposera une équipe adaptée à la gestion du projet, avec les compétences suivantes :

* expertise relative aux enjeux d’éducation, de santé, de citoyenneté des adolescentes ;
* expertise sur les adolescentes et femmes vulnérables (personnes handicapées, réfugiées, minorités ethniques, filles-mères, jeunes mariées, etc…)
* expérience en animation de dispositifs transformationnels, en matière d’approche par les droits, et cela en particulier dans le domaine de l’adolescence, selon une approche genre, inclusive tenant compte des facteurs d’inégalités multidimensionnels ;
* expériences préalables de partenariat avec des organisations féministes de la société civile, de mise en réseau et de financement de leurs activités, et de prise en compte des risques d’exposition sécuritaire des OSC locales ;
* capacités de déploiement de canaux de communication avec des OSC locales et communautaires dans divers contextes ;
* compétences en matière de renforcement de capacités communautaires et d'organisations de la société civile, et d’identification de bonnes pratiques ;
* expérience préalable en recherche-action / capitalisation (production intellectuelle, partage de connaissances sud-sud) / en plaidoyer, influence et action politique;
* connaissances fines des écosystèmes des pays d’intervention proposés ;
* capacités avérées de gestion administrative et financière sur des zones géographiques multiples et variées ;
* capacités opérationnelles / gestion de projets pluri-acteurs, y compris sur des terrains d’intervention éloignés.

1. Sélection – Validation des propositions

La qualité de l’offre technique sera évaluée sur la base des **critères d’évaluation technique détaillés ci-dessus** (voir tableau sur les critères de sélection avec la notation).

La commission de sélection des propositions effectuera l’évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues.

La notation des propositions pour chacun des consortiums lors de l’étape de sélection sera établie sur 100 points.

Il est demandé aux soumissionnaires de fournir un descriptif des responsabilités des membres de l’équipe qui portera le projet au sein de chaque consortium dans le corps de leur offre, ainsi que la répartition des rôles entre les membres du consortium, et le détail du budget pour les activités de coordination. Les soumissionnaires garantissent les qualifications et compétences du personnel mobilisé sur le projet tel que défini dans leur offre.

1. Calendrier previsionnel et attendus de l’instruction

Calendrier prévisionnel :

|  |  |
| --- | --- |
| **Etapes** | **Calendrier prévisionnel** |
| Réunion de concertation avec les OSC | 08/11/2024 |
| Publication de l’appel à proposition | 19/11/2024 |
| Date limite de réception des propositions | 11/02/2025 |
| Evaluation des propositions et sélection du consortium | Mars 2025 |
| Octroi du financement par l’AFD et signature de la convention | S1 2025 |
| Démarrage des études et analyses complémentaire : cartographie et diagnostics des OSC, communication, collecte de données de référence etc… | S2 2025 |
| Identification et financements des premiers sous-projets | S2 2025 |

Pour la proposition retenue, la structure porteuse sera ensuite invitée à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec les responsables d’équipe projet de l’AFD, et soumettra une note projet finale, validée par l’ensemble de parties. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec les responsables d’équipe projet désignées à l’AFD. Sur cette base, les responsables d’équipe projet soumettront le projet aux instances de validation des projets de l’AFD. La phase d’instruction permettra notamment de :

* Préciser la théorie du changement attendue ;
* Préciser le mode opératoire ;
* Proposer des notes conceptuelles pour :
  1. La capitalisation et la recherche–action ;
  2. Le suivi-évaluation ;
  3. L’identification et la sélection d’ONG locales récipiendaires des financements ;
* Finaliser les dossiers administratifs ;
* Préparer la convention de financement.

1. Annexes

Annexe 1 : Pays d'intervention de l'AFD

Annexe 2 : Notice budget

Annexe 3 : Template budget

Annexe 4 : Modèle type de chronogramme

ANNEXE 5 : Questionnaire conformité

1. [↑](#footnote-ref-1)
2. Joindre au dossier administratif le document stratégique de la structure, ce document est obligatoire pour présenter une demande de subvention dans le cadre d’une convention-programme. [↑](#footnote-ref-2)
3. Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association. [↑](#footnote-ref-3)
4. Joindre la liste détaillée au dossier administratif. [↑](#footnote-ref-4)
5. Une **personne politiquement exposée (PPE)** est une personne qui exerce ou a exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger ; par exemple, de chef d'État ou de gouvernement, de politiciens de haut rang, de hauts responsables au sein des pouvoirs publics, de magistrats ou militaires de haut rang, de dirigeants d'une entreprise publique ou de responsables de parti politique. Les relations d'affaires avec *les membres de la famille d'une PPE ou les personnes qui lui sont étroitement associées* présentent, sur le plan de la réputation, des risques similaires à ceux liés aux PPE elles-mêmes. Cette expression ne couvre pas les personnes de rang moyen ou inférieur relevant des catégories mentionnées ci-dessus. [↑](#footnote-ref-5)
6. Equivalent Temps Plein. [↑](#footnote-ref-6)
7. Ce montant doit correspondre au total des produits apparaissant au compte de résultat de l’association de l’année considérée. Il n’est pas nécessairement égal à la somme des ressources publiques et privées mentionnées dans les colonnes suivantes. [↑](#footnote-ref-7)
8. Comptabiliser ici l’ensemble des fonds d’origine publique : subventions et prestations, fonds publics d’origine locale, nationale, internationale, etc. [↑](#footnote-ref-8)
9. Comptabiliser ici l’ensemble des fonds d’origine privée : subvention de la part de fondations ou d’entreprises, legs, dons, etc. [↑](#footnote-ref-9)
10. Lister ici l’ensemble des contributeurs privés apportant une contribution supérieure ou égale à 15% du budget total de l’OSC (en référence aux derniers comptes annuels validés en Assemblée Générale). S’il s’agit d’une personne morale, communiquer la liste des membres du Conseil d’Administration de cet organisme (nom, prénom, fonction et adresse) ou s’il s’agit d’une personne physique, communiquer son identité (nom, prénom, fonction et adresse). [↑](#footnote-ref-10)
11. L’OCDE assure un suivi de l’aide en faveur de l’égalité femmes-hommes et des droits des femmes à travers le marqueur genre du Comité d’Aide au Développement (CAD). La note 1 fait référence aux projets incluant le genre comme objectif secondaire et 2 comme objectif principal. Pour en savoir plus : <https://www.oecd.org/dac/gender-development/dac-gender-equality-marker.htm>. [↑](#footnote-ref-11)
12. <https://www.afd.fr/fr/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes> [↑](#footnote-ref-12)
13. <https://www.afd.fr/fr/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes> [↑](#footnote-ref-13)
14. [Non-contributory Social Protection and Adolescents in Lower- and Middle-Income Countries: A review of government programming and impacts. Innocenti Working Paper 2021-07](https://www.unicef.org/innocenti/media/3831/file/UNICEF-Non-contributory-Social-Protection-2021.pdf) [↑](#footnote-ref-14)
15. Basée sur l’analyse des données d’Enquêtes Démographie et santé (EDS) disponibles dans 20 pays et des données de variabilité du système climatique africain (VSCA) dans six pays d’Afrique subsaharienne (Evans, 2021). [↑](#footnote-ref-15)
16. [The](https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/675e2928-3850-50b6-b864-d7ac70cf30ad) cost of not educating girls, 2018 [↑](#footnote-ref-16)
17. [Fiche d'information — Dernières statistiques sur l'état de l'épidémie de sida | ONUSIDA (unaids.org)](https://www.unaids.org/fr/resources/fact-sheet) [↑](#footnote-ref-17)
18. [Orientation sexuelle et identité de genre (banquemondiale.org)](https://www.banquemondiale.org/fr/topic/sexual-orientation-and-gender-identity) [↑](#footnote-ref-18)
19. [Equality of Opportunity for Sexual and Gender Minorities (worldbank.org)](https://www.worldbank.org/en/publication/equality-of-opportunity-for-sexual-and-gender-minorities) [↑](#footnote-ref-19)
20. Citizenship and political participation of young people with disabilities : a summary of studies from Sierra Leone, Senegal and Cameroon, November 2023, Sightsavers [↑](#footnote-ref-20)
21. https://www.ohchr.org/en/edvaw/online-and-technology-facilitated-violence-against-women-and-girls [↑](#footnote-ref-21)
22. Elle-même en lien avec cadre stratégique et de redevabilité du FSOF : [fonds-soutien-organisations-feministes-fsof-cadre-strategique-redevabilite.pdf (afd.fr)](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2022-01-04-10-36/fonds-soutien-organisations-feministes-fsof-cadre-strategique-redevabilite.pdf) [↑](#footnote-ref-22)
23. par sa filiale Expertise France, notamment le projet d’autonomisation des femmes dans la région « Lumin’îles » : à Madagascar, à Maurice et aux Comores, le programme, d’un montant de 10 millions d’euros en subvention, soutiendra le développement de solutions de gardes pour les jeunes enfants, s’attachera à structurer et formaliser la filière du « care » et contribuera à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) en milieu professionnel. Un dialogue de politique publique avec les autorités nationales sera institué pour réduire les inégalités de genre. Il ne cible pas spécifiquement l’autonomisation des adolescentes qui peuvent toutefois compter parmi les bénéficiaires finaux du programme. [↑](#footnote-ref-23)
24. Constitution 2018, loi n°14-36, loi n°20-038, loi 95-013 [↑](#footnote-ref-24)